

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 242**17 mai 1997****SOMMAIRE**

Agro-Sud Finances S.A., Luxembourg	page 11605	Invest International Holdings S.A., Luxembourg	11616
Amati International S.A., Luxembourg	11608	Jope Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg	11607
Anthylis S.A., Luxembourg	11608	Kagi S.A., Luxembourg	11597
Arin S.A., Luxembourg	11593	Lorica S.A., Luxembourg	11601
Arrat Holding S.A., Luxembourg	11595	Lycoop S.A., Luxembourg	11604
Athenum International S.A., Luxembourg	11596	Meinek S.A., Luxembourg	11607
Banorabe Holding S.A., Luxembourg	11602	Metals Finance Holding S.A., Luxembourg	11592
Baticonfort Construction et Gestion S.A., Luxbg	11593	Miracema S.A., Luxembourg	11614
Bolu S.A., Luxembourg	11591	Multinationale Financière S.A., Luxembourg	11590
Cadrigé Holding S.A., Luxembourg	11594	Musical Instruments Trade Company, S.à r.l., Canach	11588
Calibois S.A., Luxembourg	11591	NAUTICAIR, Nautical and Aeronautical Leasing Corporation S.A., Luxembourg	11609
Canlux S.A., Luxembourg	11599	Norex Investments S.A., Senningerberg	11595
Carlitt Finance S.A., Luxembourg	11612	Ocean Services Company S.A., Luxembourg	11611
Casestor S.A., Luxembourg	11597	Octaedre S.A., Luxembourg	11609
C.D.M. S.A., Luxembourg	11593	Parsofi S.A., Luxembourg	11598
Cemo Finance S.A., Luxembourg	11593	Posal S.A., Luxembourg	11600
Championnet S.A., Luxembourg	11603	Poseidon S.A., Luxembourg	11614
Compagnie de Nobressart S.A., Luxembourg	11611	Reluri Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg	11615
Compagnie Financière de Ré S.A., Luxembourg	11604	Revalux S.A., Luxembourg	11591
Contitrans Holding S.A., Luxembourg	11596	Rheingold S.A., Luxembourg	11611
Courthéoux S.A., Strassen	11594	Sara Holding S.A., Luxembourg	11596
Crettaz Holding S.A., Luxembourg	11599	Scac International S.A., Luxembourg	11601
Diamond Investment S.A., Luxembourg	11608	Securtir S.A., Luxembourg	11600
Doragren S.A., Luxembourg	11613	S. & H. Investments S.A., Luxembourg	11604
Dovre International S.A., Luxembourg	11591	Sicea Holding S.A., Luxembourg	11598
D.S.I., Dimensional Stone International S.A., Lu- xembourg	11599	Silver Sea Investment S.A., Luxembourg	11610
Egarim Finance S.A., Luxembourg	11605	SIMINTER, Société Immobilière Internationale S.A., Luxembourg	11609
Elterberg S.A.H., Luxembourg	11612	Somagest Holding S.A., Luxembourg	11601
E.S. Control Holding S.A., Luxembourg	11594	Speech Products Holding S.A., Luxembourg	11598
Eucharis S.A., Luxembourg	11616	Strategic Fund, Sicav, Senningerberg	11604
Eurinvest S.A., Luxembourg	11609	Suna S.A., Luxembourg	11602
Euromarketing S.A., Luxembourg	11603	Sunbelt International Resources S.A.H., Luxembg	11606
Europarticipations S.A., Luxembourg	11610	Sunlite Holding S.A., Luxembourg	11612
Exor Group S.A., Luxembourg	11594	Surf International S.A., Luxembourg	11589, 11590
Finagro S.A., Luxembourg	11606	Templeton Global Balanced Fund	11570
Finanter Incorporation S.A., Luxembourg	11600	Templeton Global Convertible Fund	11570
FIVEST Financière d'Investissements S.A.H., Lu- xembourg	11606	Templeton Haven Fund	11571
Frenalux S.A., Luxembourg	11608	Thermie Holding (Luxembourg) S.A., Luxembourg	11607
Gema Holding S.A., Luxembourg	11592	Tib Holding S.A., Luxembourg	11611
Gestacier S.A., Luxembourg	11597	Touratour S.A., Luxembourg	11603
(La) Gestionnaire S.A., Luxembourg	11592	Transnational Freight S.A., Luxembourg	11610
Globelux Holding S.A., Luxembourg	11606	UAP Group Managed Assets, Sicav, Luxembourg	11613
GT Deutschland Fund, Sicav, Luxembourg	11615	U B A M, Sicav, Luxembourg	11595
Hallwood Holdings S.A., Luxembourg	11614	Uni-Invest Service S.A., Luxembourg	11599
Hipermark Holding S.A., Luxembourg	11590	Unirec S.A., Luxembourg	11610
Holkem S.A., Luxembourg	11613	Universal Invest, Sicav, Luxembourg	11601
Idées Larges S.A., Luxembourg	11615	Utopie Expansion S.A., Luxembourg	11602
Imperio International S.A., Luxembourg-Strassen	11605	Val Joli S.A., Luxembourg	11615
Inhalux S.A., Luxembourg	11592	W.F.M. Asien Fonds, Sicav, Luxembourg	11572
Intercity Development S.A., Luxembourg	11597		
Intersab S.A.H., Luxembourg	11612		

TEMPLETON GLOBAL CONVERTIBLE FUND.

Shareholders of TEMPLETON GLOBAL STRATEGY FUNDS (the «Company») are hereby informed that the Board of Directors of the Company has determined that, in accordance with Article 28 of the Articles of Incorporation of the Company, the TEMPLETON GLOBAL CONVERTIBLE FUND (the «Fund») will be merged into the TEMPLETON GLOBAL BALANCED FUND (the «surviving Fund»), with effect from June 16, 1997 (the «Merger Date»).

The Board of Directors of the Company considers that this merger is justified both legally and economically and is in the best interest of the Shareholders. Indeed, the merger will, inter alia, contribute to improved economic administration and it is expected that the combination of these two Funds will result in an increase of the net assets of the surviving Fund.

As a result of the merger, the investment objective of the surviving Fund will be amended. After the Merger Date, its main features will be as follows:

- The investment objective of the surviving Fund will be to seek capital appreciation and current income, consistent with prudent investment management, by investing principally in equity and corporate debt securities and, to a lesser extent, government securities issued by entities throughout the world. The Investment Manager (see below) anticipates that the majority of the surviving Fund's portfolio will normally be invested in equity or equity-linked securities, including debt or preferred stock convertible or exchangeable into equity securities, selected primarily on the basis of their capital growth potential. The surviving Fund will seek income principally by investing in fixed or floating rate securities and debt obligations of government, government-related and corporate issuers in countries around the world. The surviving Fund may purchase U.S. Dollar and non-U.S. Dollar denominated equities, fixed income securities and debt obligations. The base currency of the surviving Fund will be U.S. Dollars.
- It is anticipated that under normal circumstances distributions will be made quarterly in the case of the Shares relating to the surviving Fund.
- TEMPLETON INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED will act as investment manager (the «Investment Manager») to the surviving Fund.
- The Investment Manager will receive from the Company a monthly fee equivalent to 1.25 % per annum of the surviving Fund's average daily net assets during the year.
- The Shares of the surviving Fund will be offered as Class A Shares and will be available in registered and bearer form.

Shareholders who do not concur with this change, may, from May 16, 1997 and until the Merger Date, continue to request, free of charge, the redemption of their Shares of the Fund or the exchange of such Shares into Shares of other Funds of the Company, details of which can be found in the current Prospectus (provided that such Funds have obtained recognition for marketing in your jurisdiction).

TEMPLETON GLOBAL ADVISORS LIMITED will bear the costs associated with the merger.

All the outstanding Shares of the Fund which will not have been redeemed or exchanged into Shares of other Funds of the Company on the Merger Date will be compulsorily converted on the Merger Date into Shares of the surviving Fund, at a rate calculated on the basis of the relevant net asset value per Share of the surviving Fund, as determined on that day.

For further information, Shareholders are invited to contact their nearest TEMPLETON office:

Edinburgh	Frankfurt	Hong Kong	Luxembourg
Tel:	Tel: (49) 69 272 23 272	Tel: (852) 2877 7733	Tel: (352) 46 66 67 212
Toll-free from U.K.	Fax: (49) 69 272 23 120	Fax: (852) 2877 5401	Fax: (352) 22 21 60
0800 305 306			
International			
(44) 131 469 4000			
Fax: (44) 131 228 4506			

(02348/755/48)

The Board of Directors.

TEMPLETON GLOBAL BALANCED FUND.

Shareholders of TEMPLETON GLOBAL STRATEGY FUNDS (the «Company») are hereby informed that the Board of Directors of the Company has determined that, in accordance with Article 28 of the Articles of Incorporation of the Company, the TEMPLETON GLOBAL CONVERTIBLE FUND and the TEMPLETON GLOBAL BALANCED FUND (the «Fund») will be merged, the former being closed down by contributions into the latter, with effect from June 16, 1997 (the «Merger Date»).

The Board of Directors of the Company considers that this merger is justified both legally and economically and is in the best interest of the Shareholders. Indeed, the merger will, inter alia, contribute to improved economic administration and it is expected that the combination of these two Funds will result in an increase of the net assets of the Fund.

As a result of the merger, the investment objective of the surviving Fund will be amended. After the Merger Date, its main features will be as follows:

- The investment objective of the Fund will be to seek capital appreciation and current income, consistent with prudent investment management, by investing principally in equity and corporate debt securities and, to a lesser extent, government securities issued by entities throughout the world. The Investment Manager (see below) anticipates that the majority of the Fund's portfolio will normally be invested in equity or equity-linked securities, including debt or preferred stock convertible or exchangeable into equity securities, selected primarily on the

basis of their capital growth potential. The Fund will seek income principally by investing in fixed or floating rate securities and debt obligations of government, government-related and corporate issuers in countries around the world. The Fund may purchase U.S. Dollar and non-U.S. Dollar denominated equities, fixed income securities and debt obligations. The base currency of the Fund will be U.S. Dollars.

- It is anticipated that under normal circumstances distributions will be made quarterly in the case of the Shares relating to the Fund.
- TEMPLETON INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED will act as investment manager (the «Investment Manager») to the Fund.
- The Investment Manager will receive from the Company a monthly fee equivalent to 1.25 % per annum of the Fund's average daily net assets during the year.
- The Shares of the Fund will be offered as Class A Shares and will be available in registered and bearer form.

Shareholders who do not concur with this change, may, from May 16, 1997 and until the Merger Date, continue to request, free of charge, the redemption of their Shares of the Fund or the exchange of such Shares into Shares of other Funds of the Company, details of which can be found in the current Prospectus (provided that such Funds have obtained recognition for marketing in your jurisdiction).

TEMPLETON GLOBAL ADVISORS LIMITED will bear the costs associated with the merger.

For further information, Shareholders are invited to contact their nearest TEMPLETON office:

Edinburgh	Frankfurt	Hong Kong	Luxembourg
Tel:	Tel: (49) 69 272 23 272	Tel: (852) 2877 7733	Tel: (352) 46 66 67 212
Toll-free from U.K.	Fax: (49) 69 272 23 120	Fax: (852) 2877 5401	Fax: (352) 22 21 60
0800 305 306			
International			
(44) 131 469 4000			
Fax: (44) 131 228 4506			

(02349/755/44)

The Board of Directors.

TEMPLETON HAVEN FUND.

Shareholders of TEMPLETON GLOBAL STRATEGY FUNDS (the «Company») are hereby informed that the Board of Directors of the Company has determined that the TEMPLETON HAVEN FUND (the «Fund») will be renamed TEMPLETON MANAGED CURRENCY FUND, that its investment objectives and policies will be altered and that its base currency will be changed from its current denomination in Swiss Francs to U.S. Dollars, with effect from June 16, 1977 (the «Conversion Date»).

The Board of Directors anticipates that this change in denomination will have no immediate effect on the value of an investment in the Fund, nor will the Shareholders, or the Fund, have to pay any foreign exchange charges arising from this change. As more fully described in the current Prospectus, an investment in the Fund may however entail risks, including exchange rate fluctuations among the various currencies of the countries in which the Fund invests. Such currency fluctuation risk is a function of the underlying portfolio securities of the Fund, and should not be impacted by this change.

As a result of the merger, the investment objective of the surviving Fund will be amended. After the Merger Date, its main features will be as follows:

- The investment objective of the Fund will be to maximize total return consisting of a combination of interest income, currency gains and capital appreciation. The Fund will normally be invested in money market instruments and other debt securities with a relatively short average remaining maturity (generally less than one year). Such instruments and debt securities may, within the limits established by the investment restrictions, include fixed or variable rate government, government-related or corporate securities, bank certificates of deposit, time deposits, bankers' acceptances and commercial paper. [The Fund may also, on an ancillary basis, invest in cash and cash equivalents (including money market instruments, time deposits and repurchase agreements which are regularly negotiated and have a remaining maturity of not more than 12 months) up to 49 % of its total net assets (provided that the Fund may exceptionally exceed that percentage if the Investment Manager (see below) considers such exception to be in the best interest of the Shareholders).] [Further to efficient portfolio management seeking potential currency gains, and in order to protect the assets and liabilities of the Fund against fluctuations in currencies, the Fund may engage in the purchase or sale of forward currency contracts, and the purchase or sale of call and put options in respect of currencies, provided that such transactions are made on exchanges or over-the-counter with qualified financial institutions specializing in such transactions and being participants in a market that operates regularly.] The Fund may invest in U.S. Dollars or other currencies, securities or money market instruments and will normally be invested in at least three different currencies. In addition, the Fund will invest at least 65 % of its total net assets in currencies that are among the developed markets of Australia, Canada, Europe, Japan, New Zealand and the United States, and will not invest more than 10 % of its total net assets in any single emerging market currency not among the list of developed markets. The Investment Manager intends, under normal market conditions, to invest in instruments or securities with investment grade or lower grade ratings or, if not rated, in instruments or securities deemed by the Investment Manager to be of comparable quality. The base currency of the Fund will be U.S. Dollars.
- It is anticipated that under normal circumstances distributions will be made quarterly in the case of the Shares relating to the Fund.

- TEMPLETON INVESTMENT COUNSEL, INC. will act as investment manager (the «Investment Manager») to the Fund.
- The Investment Manager will receive from the Company a monthly fee equivalent to 0.80 % per annum of the Fund's average daily net assets during the year.
- The Shares of the Fund will be offered as Class A Shares and will be only available in registered and bearer form.

Shareholders who do not concur with this changes, may, from May 16, 1997 and until the Conversion Date, continue to request, free of charge, the redemption of their Shares of the Fund or the exchange of such Shares into Shares of other Funds of the Company, details of which can be found in the current Prospectus (provided that such Funds have obtained recognition for marketing in the Shareholders' jurisdiction).

For further information, Shareholders are invited to contact their nearest TEMPLETON office:

Edinburgh	Frankfurt	Hong Kong	Luxembourg
Tel: 0800 305 306	Tel: (49) 69 272 23 272	Tel: (852) 2877 7733	Tel: (352) 46 66 67 212
Toll-free from U.K.	Fax: (49) 69 272 23 120	Fax: (852) 2877 5401	Fax: (352) 22 21 60
International			
(44) 131 469 4000			
Fax: (44) 131 228 4506			

(02350/755/58)

The Board of Directors.

W.F.M. ASIEN FONDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.

STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the eighth of April.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, acting in replacement of Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch, who will be the depositary of this deed.

There appeared:

1. - WESTMINSTER FUND MANAGEMENT GMBH, a Company organised under the laws of Austria, with registered office in A-1070 Vienna, here represented by Mr Herbert E. Eisner, Head of Asset Management, WESTMINSTER FUND MANAGEMENT GMBH, 54, Mariahilfer Strasse, A-1070 Vienna;
2. - Mr Thomas Holzapfel, Fondsmanager WESTMINSTER FUND MANAGEMENT GMBH, 54, Mariahilfer Strasse, A-1070 Vienna.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation of a company which they form between themselves:

Art. 1. There exists among the subscribers and all those who may become holders of Shares, a Company in the form of a «société anonyme» qualifying as a «société d'investissement à capital variable» under the name of W.F.M. ASIEN FONDS.

Art. 2. The Company is established for an indefinite period. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 3. The main object of the Company is to place the funds available to it in a diversified portfolio of transferable securities admitted to official listing on a stock exchange or dealt in on another regulated market which operates regularly and is recognised and open to the public in the United States, Asia, European Union and Australia, and accessorially (up to 10 % of the Net Assets) in non listed securities, with the purpose of spreading investment risks and affording its Shareholders the results of the management of its portfolio.

The Company may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the law of thirtieth March nineteen hundred and eighty-eight regarding collective investment undertakings.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches and Subsidiaries or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political or military developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

Art. 5. The capital of the Company shall be at any time equal to the net assets of the Company as defined in Article 24 hereof.

The initial capital of the Company is four hundred and fifty thousand Austrian schillings (450,000.- ATS), fully paid represented by four hundred and fifty (450) Shares of no par value.

The minimum capital of the Company shall be the equivalent of Luxembourg francs fifty million (LUF 50,000,000.-) and must be reached within six months following the registration of the Company on the official list of collective investment undertakings.

The board of directors is authorised to issue further fully paid Shares at any time at a price based on the Net Asset Value per Share determined in accordance with Article 24 hereof without reserving to the existing Shareholders a preferential right to subscribe to the Shares to be issued. In that connection the board of directors may from time to time determine a maximum number of Shares to be in issue.

The board of directors may delegate to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duty of accepting subscriptions and of delivering and receiving payment for such new Shares.

Art. 6. Two Classes of Shares shall be issued.

The Class «A» Shares (distribution Shares) give right to the distribution of a dividend deducted from the net assets attributable to the class «A» Shares within the limits of Article 31 of the law dated March 30, 1988. The portion of results attributable to the Class «B» Shares (capitalisation Shares) shall remain invested in the Company. Unless dividends are cashed or collected within five years, the entitlement ceases and the moneys revert to the Company to the relevant class of Shares.

Art. 7. The Company may elect to issue Shares in registered and/or bearer form. In the case of registered Shares, unless a Shareholder elects to obtain Share certificates, he will receive instead a confirmation of his shareholding.

If bearer Shares are issued, certificates will be issued in such denominations as the board of directors shall decide. If a bearer Shareholder requests the exchange of his certificates for certificates in other denominations, he will be charged the cost of such exchange. If a registered Shareholder desires that more than one Share certificate be issued for his Shares, the cost of such additional certificates may be charged to such Shareholder. Share certificates shall be signed by two directors. Both such signatures may be either manual, or printed, or by facsimile. However, one of such signatures may be by a person delegated to this effect by the board of directors. In such latter case, it shall be manual. The Company may issue temporary Share certificates in such form as the board of directors may from time to time determine.

Shares may be issued only upon acceptance of the subscription and after receipt of the purchase price. The subscriber will, without undue delay, upon acceptance of the subscription and receipt of the purchase price by the Company, receive title to the Shares purchased by him and upon application obtain delivery of definitive Share certificates in bearer or registered form.

Payments of dividends will be made to Shareholders, in respect of registered Shares, at their addresses in the Register of Shareholders and, in respect of bearer Shares, upon presentation of the relevant dividend coupons.

All issued Shares of the Company other than bearer Shares shall be registered in the Register of Shareholders, which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company and such Register shall contain the name of each holder of registered Shares, his residence or elected domicile and the number of Shares held by him. Every transfer of a registered Share shall be entered in the Register of Shareholders.

Transfer of bearer Shares shall be effected by delivery of the relevant bearer Share certificates. Transfer of registered Shares shall be effected (a) if Share certificates have been issued, upon delivering the certificate or certificates representing such Shares to the Company along with other instruments of transfer satisfactory to the Company, and (b), if no Share certificates have been issued, by written declaration of transfer to be registered in the Register of Shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore.

Every registered Shareholder must provide the Company with an address to which all notices and announcements from the Company may be sent. Such address will also be entered in the Register of Shareholders.

In the event that such registered holder does not provide such address, the Company may permit a notice to this effect to be entered in the Register of Shareholders and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder. The Shareholder may, at any time, change his address as entered in the Register of Shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office or at such other address as may be set by the Company from time to time.

If payment made by any subscriber results in the entitlement to a fraction of a Share, the subscriber shall not be entitled to vote in respect of such fraction, but shall, to the extent the Company shall determine as to the calculation of fractions, be entitled to the net assets of the Company on a prorata basis. In the case of bearer Shares, only certificates evidencing full Shares will be issued.

The board of directors may fix in advance a date, not exceeding fifty days, preceding the date of any meeting of Shareholders as a record date for the determination of the Shareholders entitled to notice of, and to vote at, any such meeting and in such case such Shareholders and only such Shareholders as shall be Shareholders of record on the date so fixed shall be entitled to such notice of, and to vote at, such meeting, notwithstanding any transfer of any Shares on the Register of Shareholders after any such record date fixed as aforesaid.

The Company will recognise only one holder in respect of a Share in the Company. In the event of joint ownership or bare ownership and usufruct, the Company may suspend the exercise of any right deriving from the relevant Share or Shares until one person shall have been designated to represent the joint owners or bareowners and usufructuaries vis-à-vis the Company.

Art. 8. If any Shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his Share certificate has been mislaid or destroyed, than, at his request, a duplicate Share certificate may be issued under such conditions and guarantees, including a bond delivered by an insurance company but without restriction thereto, as the Company may determine.

On the issue of the new Share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original Share certificate in place of which the new one has been issued shall become void.

Mutilated or defaced Share certificates may be exchanged for new ones by order of the Company. The mutilated or defaced certificates shall be delivered to the Company and shall be annulled immediately.

The Company may, at its election, charge the Shareholder for the costs of a duplicate or of a new Share certificate and for all reasonable expenses undergone by the Company in connection with the issuance and registration thereof and/or in connection with the annulment of the old Share certificate.

Art. 9. The board of directors may restrict or prevent the ownership of Shares in the Company by any person, firm or corporate body, if it appears to the Company that such ownership results in a breach of law in Luxembourg or abroad, may make the Company subject to tax in a country other than the Grand Duchy of Luxembourg or may otherwise be detrimental to the Company.

More specifically, the Company may restrict or prevent the ownership of Shares in the Company by any «U.S. resident» as defined hereafter.

For such purposes the Company may:

a) decline to issue any Share and decline to register any transfer of Share, where it appears to it that such registration or transfer would or might result in beneficial ownership of such Share by a person who is precluded from holding Shares in the Company,

b) at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of Shares on the Register of Shareholders to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such Shareholder's Shares rests or will rest in a person who is precluded from holding Shares in the Company and

c) where it appears to the Company that any person, who is precluded from holding Shares in the Company, either alone or in conjunction with any other person, is a beneficial owner of Shares, compulsorily purchase from any such Shareholder all Shares held by such Shareholder or where it appears to the Company that one or more persons are the owners of a proportion of the Shares in the Company which would make the Company subject to tax or other regulations of jurisdictions other than Luxembourg, compulsorily repurchase all or a proportion of the Shares held by such Shareholders, as may be necessary, in the following manner:

1) The Company shall serve a notice (hereinafter called the «purchase notice») upon the Shareholder bearing such Shares or appearing in the Register of Shareholders as the owner of the Shares to be purchased, specifying the Shares to be purchased as aforesaid, the price to be paid for such Shares and the place at which the purchase price in respect of such Shares is payable. Any such notice may be served upon such Shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such Shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Company. The said Shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Company the Share certificate or certificates, if any, representing the Shares specified in the purchase notice. Immediately after the close of business on the date specified in the purchase notice, such Shareholder shall cease to be the owner of the Shares specified in such notice and, in the case of registered Shares, his name shall be removed as the holder of such Shares from the Register of Shareholders and, in the case of bearer Shares, the certificate or certificates representing such Shares shall be cancelled in the books of the Company;

2) The price at which the Shares specified in any purchase notice shall be purchased (herein called «the purchase price») shall be an amount equal to the per Share Net Asset Value of Shares in the Company, determined in accordance with article twenty-four hereof, as at the date of the purchase notice;

3) Payment of the purchase price will be made to the owner of such Shares in Austrian schillings except during periods of foreign exchange restrictions affecting the Austrian schilling and will be deposited by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the purchase notice) for payment to such owner upon surrender of the Share certificate, or certificates if issued, representing the Shares specified in such notice. Upon deposit of such price as aforesaid no person interested in the Shares specified in such purchase notice shall have any further interest in such Shares or any of them, or any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right of the Shareholder appearing as the owner thereof to receive the price so deposited (without interest) from such bank upon effective surrender of the Share certificate or certificates, if issued, as aforesaid.

4) The exercise by the Company of the powers conferred by this article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of Shares by any person or that the true ownership of any Shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any purchase notice, provided that in such case the said powers were exercised by the Company in good faith and

d) decline to accept the vote of any person who is precluded from holding Shares in the Company at any meeting of Shareholders of the Company.

Whenever used in these Articles, the term «U.S. resident» shall mean a resident of the United States of America.

Art. 10. Any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 11. The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Wednesday of the month of November in each year at 11 a.m. and for the first time in 1997. If such day is not a bank business day, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 12. The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of Shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each Share is entitled to one vote, whatever the Class of Shares to which it belongs, subject to the limitations imposed by these Articles. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or facsimile transmission.

Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at a meeting of Shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the votes of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders for them to take part in any meeting of Shareholders.

Art. 13. Shareholders will meet upon call by the board of directors. Notices setting forth the agenda shall be sent by mail at least sixteen days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address in the Register of Shareholders.

To the extent required by law, notices shall, in addition, be published in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations* of Luxembourg, in a Luxembourg newspaper and in such other newspapers as the board of directors may decide.

Art. 14. The Company shall be managed by a board of directors composed of not less than three and not more than nine members; members of the board of directors need not be Shareholders of the Company.

The directors shall be elected by the Shareholders at their annual general meeting for a period ending at the next annual general meeting and until their successors are elected and qualify provided, however, that a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the Shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of Shareholders.

Art. 15. The board of directors may choose from among its members a chairman and may choose from among its members one or more vice chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the Shareholders. The board of directors shall meet upon call by the chairman, or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside over all meetings of Shareholders and the board of directors but, in his absence, the Shareholders or the board of directors may appoint another director and, in the absence of any director at a Shareholders' meeting, any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at any such meeting.

The board of directors, from time to time, may appoint the officers of the Company, including a general manager, any assistant general managers, assistant secretaries or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the board of directors. Officers need not be directors or Shareholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given to them by the board of directors.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least three days in advance of the hour set for such meeting except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or facsimile transmission of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile transmission another director as his proxy.

Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The directors may only act at duly convened meetings of the board of directors. Directors may not bind the Company by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the board of directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by the majority of the votes of the directors present or represented over such meeting.

Resolutions approved by all members of the board will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such approval may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letters, cables, telegrams, telexes, facsimile transmission or similar means.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company, and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to physical persons or corporate entities which need not be members of the board.

Art. 16. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided over such meeting

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by such chairman or by the secretary or by two directors.

Art. 17. The board of directors shall, based upon the principle of spreading of risks, have power to determine the corporate and investment policy and the course of conduct of the management and business affairs of the Company.

The board of directors may decide that investments of the Company be made in any transferable securities, instruments or other assets within the restrictions as shall be set forth by the board of directors in compliance with applicable laws and regulations.

Art. 18. No contract or other transaction between the Company and any other Company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in or is a director, associate, officer or employee of such other Company or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any Company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other Company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of Shareholders.

The term «personal interest», as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving their subsidiaries and associated companies or such other Company or entity as may from time to time be determined by the board of directors on its discretion.

Art. 19. The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at its request, of any other Company of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 20. The Company will be bound by joint signatures of any two directors or by the individual signature of any other person to whom authority has been delegated by the board of directors.

Art. 21. The operations of the Company and its financial situation including particularly its books shall be supervised by one or several auditors who shall satisfy the requirements of Luxembourg law as to honourableness and professional experience and who shall carry out the duties prescribed by the law of March 30, 1988 regarding collective investment undertakings. The auditors shall be elected by the annual general meeting of Shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of Shareholders and until their successors are elected.

The auditors in office may be replaced at any time by the Shareholders with or without cause.

Art. 22. As is more especially prescribed hereinbelow, the Company has the power to redeem its own Shares at any time within the sole limitations set forth by law.

At any time, any Shareholder may obtain the redemption of all or part of his Shares by the Company. The redemption price shall be paid within a period determined by the board of directors not to exceed seven bank business days from the date on which the applicable net asset value was determined and shall be equal to the Net Asset Value as determined in accordance with the provisions of Article twenty-four hereof less a redemption charge, if any, not exceeding one per cent, as determined by the board of directors. Any such request must be filed by such Shareholder in written form at the registered office of the Company in Luxembourg or with any other person or entity appointed by the Company as its agent for the redemption of Shares, together with the delivery of the certificate or certificates (if issued) for such Shares in proper form and accompanied by proper evidence of transfer or assignment. Shares of the Company redeemed by the Company shall be cancelled. The total number of Shares which may be redeemed on any Dealing Day may be limited by the board of directors to the lower of 10% of the total number of Shares then in issue (or such higher percentage or amount as the board of directors may determine in any particular case). The limitation will be applied pro rata to all Shareholders who have requested redemptions to be effected on or as at such Dealing Day so that the proportion redeemed of each holding so requested is the same for all such Shareholders. Any Shares which, by virtue of this limitation, are not redeemed on any particular Dealing Day shall be carried forward for redemption on the next following Dealing Day where the same limitation may be applied.

The right of any Shareholder, whose Shares have been redeemed by the Company, to receive dividends thereon and all other rights of such Shareholder with respect to such Shares shall terminate at the time as of which the redemption price of such Shares is determined, except the right of such Shareholder to receive (a) the redemption price of such Shares from the Company or its designated agent and (b) any dividend to which such Shareholder had previously become entitled as holder of record of such Shares on the record date for such dividend.

If as a result of any request for redemption, the number or the aggregate net asset value of the Shares held by any Shareholder would fall below such number or such value as determined by the board of directors, then the Company may decide that this request be treated as a request for redemption for the full balance of such Shareholder's holding of Shares.

Shareholders may ask to swap all or part of their Shares for Shares of the other Class.

Applications should be sent in writing, by telex or fax to the Company and should indicate the number of Shares in question, the form of the Shares to be swapped and the Shares of the new Class.

Applications to swap must be accompanied, if any, by the Share Certificate.

Swaps shall be carried out without any cost for the Shareholder.

Subject to a suspension of the calculation of the Net Asset Value per Share, swaps shall be carried out on any Dealing Day, provided the Company has received the application in Luxembourg prior 12.00 noon.

The price at which all or part of the Shares of one Class (the «old Class») are swapped for Shares of the other Class (the «new Class») is determined in accordance with and more accurately according to the following formula:

$$A = \frac{B \times C}{D}$$

- A. equals the number of Shares (and eventually fractions of Shares) of the new Class to be allotted,
- B. equals the number of Shares (and eventually fractions of Shares) of the old Class to be swapped,
- C. equals the Net Asset Value of the Share Class calculated on the Dealing Day in question,
- D. equals the Net Asset Value of the new Class calculated on the Dealing Day in question.

Art. 23. For the purpose of calculating the issue, redemption and swap price per Share, the Net Asset Value per Share in the Company shall be determined by the Company from time to time, but in no instance less than twice monthly, as the board of directors may direct (every such day or time for determination of Net Asset Value being referred to herein as a «Valuation Date»), provided that in any case where any Valuation Date would fall on a day observed as a legal or a banking holiday at the place where the Net Asset Value is determined, such Valuation Date shall then be the next bank business day following such holiday.

The Company may suspend the determination of the Net Asset Value per Share and the issue, redemption and swap of its Shares from its Shareholders during

- a) any period when any of the principal markets or stock exchanges on which a substantial portion of the investments of the Company from time to time is quoted is closed, otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended; or
- b) the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposal or valuation of assets owned by the Company would be impracticable; or
- c) any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the investments or the current price or value on any market or stock exchange; or
- d) any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemptions of Shares or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on redemption of Shares cannot, in the opinion of the directors, be effected at normal rates of exchange.
- e) any period commencing on the date on which notice is given of the meeting of Shareholders at which a resolution to wind-up the Company is proposed.

Any such suspension shall be notified to investors requesting issue, redemption or swap of Shares by the Company at the time of application for issue, redemption or swap and shall be published by the Company if in the opinion of the directors, it is likely to be material. During any such suspension period, application for subscription, redemption or swap may be withdrawn by written notice to the Company to be received by the Company prior to the expiry of the suspension period.

Art. 24. The Net Asset Value per Share in the Company shall be expressed in Austrian schillings («ATS») as a per Share figure and shall be determined in respect of any Valuation Date by dividing the net assets of the Company, being the value of the assets of the Company less its liabilities at such time as the directors may determine at the place where the Net Asset Value is calculated on such date, by the number of Shares in the Company then outstanding and by rounding the resulting sum to the nearest cent per Share in the following manner:

- A. The assets of the Company shall be deemed to include:
 - a) all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
 - b) all bills and demand notes and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);
 - c) all bonds, time notes, shares, stock, debenture stock, subscription rights, warrants, options and other investments and securities owned or contracted for by the Company;
 - d) all stock, stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Company (provided that the Company may make adjustments with regard to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividend, ex-rights, or by similar practices);
 - e) all interest accrued on any interest bearing securities owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such security;
 - f) the preliminary expenses of the Company insofar as the same have not been written off, and
 - g) all other assets of every kind and nature, including prepaid expenses.

The value of such assets shall be determined as follows:

- 1) The value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the directors may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;
- 2) the value of securities which are quoted or dealt in on any stock exchange shall be based, except as defined in 3) below, in respect of each security on the latest available price on the stock exchange which is normally the principal market for such security;
- 3) where investments of the Company are both listed on a stock exchange and dealt in by market makers outside the stock exchange on which the investments are listed, then the Directors will determine the principal market for the investments in question and they will be valued at the latest available price in that market;
- 4) Securities dealt in on any other Regulated Market will be valued in a manner as near as possible to that described in paragraph 2).

5) If no price quotation is available for any of the securities held by the Company or if the value as determined pursuant to sub-paragraph 2) and/or 4) is not representative of the fair market value of the relevant securities, the value of such securities will be based on the reasonably foreseeable sales price determined prudently and in good faith;

6) All other assets and liabilities will be valued at their respective fair values as determined in good faith by the Directors in accordance with generally accepted valuation principles and procedures.

B. The liabilities of the Company shall be deemed to include:

- a) all loans, bills and accounts payable;
- b) all accrued or payable administrative expenses (including but not limited to investment advisory fees, custodian fees and corporate agents' fees);
- c) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid dividends declared by the Company where the Valuation Date falls on the record date for determination of the person entitled thereto or is subsequent thereto;
- d) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the Valuation Date, as determined from time to time by the Company, and other reserves if any authorised and approved by the board of directors and
- e) all other liabilities of the Company of whatever kind and nature except liabilities represented by Shares in the Company. In determining the amount of such liabilities the Company shall take into account all expenses payable by the Company which shall comprise formation expenses, performance fees, fees payable to its directors, investment managers, accountants, custodian, domiciliary, registrar and transfer agents, any paying agent and permanent representatives in places of registration, any other agent employed by the Company, fees for legal and auditing services, promotional, printing, reporting and publishing expenses, including the cost of advertising or preparing and printing of prospectuses, explanatory memoranda or registration statements, taxes or governmental charges, costs and expenses incurred in connection with the quotation of the Shares of the Company at any stock exchange or regulated market and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, interest, bank charges and brokerage, postage, telephone and telex. The Company may calculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated figure for yearly or other periods in advance and may accrue the same in equal proportions over any such period.

C. The net assets of the Company shall mean the assets of the Company as hereinabove defined less the liabilities as hereinabove defined on the Valuation Date on which the Net Asset Value of Shares is determined.

D. For the purposes of this Article

- a) Shares of the Company to be redeemed under Article twenty-two hereof shall be treated as existing and taken into account until immediately after the time on the Valuation Date referred to in this Article on which the redemption price thereof shall have been determined and from such time and until paid the price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;
- b) Shares to be issued by the Company pursuant to subscription applications received shall be treated as being in issue as from the time on the Valuation Date on which the issue price thereof was determined and such price, until received by the Company, shall be deemed a debt due to the Company;
- c) all investments, cash balances and other assets of the Company shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the Net Asset Value per Share and
- d) effect shall be given on any Valuation Date to any purchases or sales of securities and other assets contracted for by the Company on such Valuation Date, to the extent practicable.

Art. 25. Whenever the Company shall offer Shares for subscription, the price per Share at which such Shares shall be offered and sold shall be the Net Asset Value as hereinabove defined plus such initial charge as the sale documents may provide, provided that such initial charge shall not exceed 6% of the Net Asset Value of the Shares subscribed for and allotted. Any remuneration to agents active in the placing of the Shares shall be paid out of such initial charge. The price so determined shall be payable within a period determined by the board of directors not to exceed eleven bank business days from the date on which the applicable Net Asset Value was determined.

Art. 26. The accounting year of the Company shall begin on first of October in each year and shall terminate on the last day of September of the same year, with the exception of the first accounting year which shall begin on the date of incorporation and which shall terminate on September 30, 1997.

Art. 27. Pursuant to the recommendation of the Directors, the Annual General Meeting of Shareholders, holders of distribution shares of the Company (Class A Shares) will decide each year on the distribution of dividends.

When the Directors will decide to propose to the Annual General Meeting of Shareholders a dividend payment, this will be made in conformity with the legal and statutory limits and will take place on any 15th of December (if any such day is not a bank business day in Luxembourg, on the next following bank business day). For the Class A Shares, the Directors will propose to distribute by way of dividends substantially all the Company's dividend and interest income on its portfolio investments after deduction of the Company's operating expenses. The Company may also pay dividends on realised and unrealised capital gains after deduction of realised and unrealised capital losses.

For the Class B Shares, the Directors will propose to accumulate the net income of the Company related to this Class of Shares.

Dividends will be paid in cash, in Austrian schillings.

Unless dividends are cashed or collected within 5 years, the entitlement ceases and the moneys revert to the Company to the relevant class of Shares.

Art. 28. The Company shall enter into a custodian agreement with a bank which shall satisfy the requirements of the law regarding collective investment undertakings (the «Custodian»). The Custodian shall assume towards the Company and its Shareholders the responsibilities provided by law.

In the event of the Custodian desiring to retire, the board of directors shall use their best endeavours to find within two months a company to act as custodian and upon doing so the directors shall appoint such Company to be custodian in place of the retiring Custodian. The directors may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed in accordance with this provision to act in the place thereof.

Art. 29. The life of the Company is indefinite and its liquidation will take place under the conditions provided for by the law of March 30, 1988.

If the Company's capital is lower than two thirds of the minimum capital, currently the equivalent of Luxembourg francs 50,000,000.-, the directors are required to submit the question of liquidation of the Company to the General Meeting of Shareholders who shall consider the issue without any quorum requirement; decisions shall be taken on the simple majority of shares represented at the meeting.

If the Company's capital is lower than one quarter of the minimum capital, the directors are required to submit the question of liquidation of the Company to the General Meeting of Shareholders who shall consider the issue without any quorum requirement; decisions shall be taken by the Shareholders owning one quarter of the shares represented at the meeting.

The notice for the General Meeting of Shareholders has to be made in a way that will make it possible to have the General Meeting of Shareholders held within 40 days of the date it is established that the net assets are lower than two thirds or one quarter of the minimum capital respectively. In addition, the Company may be liquidated through a decision taken by the General Meeting of Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The decisions of the General Meeting of Shareholders or the court that pronounces the winding up and liquidation of the Company shall be published in the Mémorial, the Financial Times, the Frankfurter Allgemeine Zeitung, Der Standard and the Luxemburger Wort. These publications shall be made at the request of the liquidator. If the Company is wound up, liquidation shall be carried out by one or several liquidators appointed in accordance with the Company's articles of incorporation and the Luxembourg law of March 30, 1988. The net proceeds of the liquidation shall be distributed to Shareholders in proportion of the number of shares held. Any amounts unclaimed by Shareholders at the end of the liquidation period shall be transferred to the «Caisse des Consignations» in Luxembourg. Amounts unclaimed at the end of the period laid down by law may no longer be claimed.

Art. 30. These Articles of Incorporation may be amended from time to time by a general meeting of Shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 31. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto and the law of March thirtieth, nineteen hundred and eighty-eight regarding the collective investment undertakings.

Subscription and payment

1. - WESTMINSTER FUND MANAGEMENT G.m.b.H., previously named, four hundred and forty-nine shares .	449
2. - Mr Thomas Holzapfel, previously named, one share	1
Total: four hundred and fifty shares	450

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary.

Estimation of the share capital

For all legal purposes, the subscribed share capital is valued at 1,319,625.- LUF.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (250.000,- LUF).

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article twenty-six of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

General meeting of shareholders

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The meeting elected as directors:

1. - Mr Herbert E. Eisner, Head of Asset Management, WESTMINSTER FUND MANAGEMENT GMBH, 54, Mariahilfer Strasse, A-1070 Vienna.
2. - Mr Thomas Holzapfel, Fondsmanager, WESTMINSTER FUND MANAGEMENT GMBH, 54, Mariahilfer Strasse, A-1070 Vienna.
3. - Mr Aad Spaan, General Manager, BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A., 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg.
4. - Mr Yves Bayle, Manager, BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A., 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg.
5. - Mr Sylvain Imperiale, Deputy Manager, BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG), 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg.

Second resolution

The meeting elected as statutory:

COOPERS & LYBRAND SC, 16, rue Eugène Ruppert, L-1014 Luxembourg.

Third resolution

The registered office of the Corporation is fixed at 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le huit avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, ce dernier restera le dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1. - WESTMINSTER FUND MANAGEMENT GMBH, une société de droit autrichien, ayant son siège social à A-1070 Vienne, ici représentée par Monsieur Herbert E. Eisner, Head of Asset Management, WESTMINSTER FUND MANAGEMENT GMBH, 54, Mariahilfer Strasse, A-1070 Vienne;

2. - Monsieur Thomas Holzapfel, Fondsmanager, WESTMINSTER FUND MANAGEMENT GMBH, 54, Mariahilfer Strasse, A-1070 Vienne.

Les parties comparantes, ès qualités en vertu desquelles elles agissent, ont demandé au notaire d'arrêter comme suit les Statuts d'une Société qu'elles forment entre elles:

Art. 1^{er}. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront Actionnaires une société en la forme d'une société anonyme sous le régime d'une société d'investissement à capital variable sous la dénomination W.F.M. ASIEN FONDS.

Art. 2. La Société est établie pour une période indéterminée. Elle pourra être dissoute à tout moment par décision des Actionnaires adoptée comme en matière de modification des présents Statuts.

Art. 3. L'objet principal de la Société est de placer les fonds dont elle dispose dans un portefeuille diversifié de valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé en fonctionnement régulier reconnu et ouvert au public dans les pays des Etats-Unis d'Amérique, de l'Union Européenne, d'Asie et d'Australie et accessoirement (jusqu'à 10% des actifs nets) en titres non cotés, pour répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses Actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille.

La Société peut prendre toute mesure et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large dans le cadre de la loi du trente mars mil neuf cent quatre-vingt-huit relative aux organismes de placement collectif.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par décision du Conseil d'Administration, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, malgré ce transfert provisoire du siège social, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Le capital de la société sera à tout moment égal aux actifs nets de la Société tels que définis par l'Article 24 des présents Statuts.

Le capital initial de la Société est fixé à quatre cent cinquante mille schilling autrichiens (450.000,- ATS) entièrement libéré et représenté par quatre cent cinquante (450) Actions sans valeur nominale.

Le capital minimum de la Société sera l'équivalent de 50 millions de francs luxembourgeois (LUF 50.000.000,-) et devra être atteint endéans six mois de l'enregistrement de la Société sur la liste officielle des organismes de placement collectif.

Le Conseil d'Administration est autorisé, à tout moment, à émettre de nouvelles Actions, entièrement libérées, à un prix basé sur la Valeur Nette d'Inventaire par Action, déterminée conformément à l'Article 24 des présents Statuts, sans réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription des actions à être émises. A cet égard, le Conseil d'Administration pourra, de temps à autre, déterminer un nombre maximum d'Actions à être émises.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout directeur ou à tout employé de la Société, dûment autorisés, ou à toute autre personne, dûment autorisée, la charge d'accepter les souscriptions, de délivrer les nouvelles Actions et de percevoir le paiement correspondant.

Art. 6. Deux catégories d'Actions seront émises. Les Actions de la catégories «A» (Actions de distribution) donnent droit à la distribution d'un dividende prélevé sur les actifs nets attribuables aux Actions de la catégorie «A» dans les limites de l'Article 31 de la loi du 30 mars 1988. La partie des résultats attribuables aux Actions de la catégorie «B» (Actions de capitalisation) restera investie dans la Société. Les dividendes qui ne seront pas réclamés dans les cinq ans qui suivent la date de leur mise en paiement seront forclos pour les bénéficiaires et reviendront à la Société à la catégorie d'Actions concernée.

Art. 7. La Société pourra décider d'émettre des Actions sous forme nominative et/ou au porteur. Dans le cas d'Actions nominatives, à moins qu'un Actionnaire ne requière l'obtention de certificats d'Actions, il lui sera délivré en lieu et place une confirmation de son Actionariat.

Si des Actions au porteur sont émises, les certificats seront émis dans les formes qui seront déterminées par le Conseil d'Administration. Si un Actionnaire d'Actions au porteur demande l'échange de ses certificats contre des certificats de forme différente, le coût d'un tel échange lui sera mis à charge. Si un Actionnaire d'Actions nominatives désire que plus d'un certificat d'Actions soit émis pour ses Actions, le coût de ces certificats additionnels pourra lui être mis à charge. Les certificats d'Actions seront signés par deux Administrateurs. Ces deux signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe. Toutefois, l'une des signatures pourra être apposée par une personne déléguée à cet effet par le Conseil d'Administration; en ce cas, elle devra être manuscrite. La Société pourra émettre des certificats d'Actions provisoires dans des formes qui seront déterminées de temps à autre par le Conseil d'Administration.

Les Actions ne seront émises que sur acceptation de la souscription et après réception du prix d'achat. Le souscripteur recevra endéans un délai raisonnable, dès l'acceptation de la souscription et après réception du prix d'achat par la Société, les titres de due propriété des Actions acquises par lui et recevra, à sa demande, délivrance des certificats d'Actions définitifs, nominatifs ou au porteur.

Le paiement des dividendes se fera aux Actionnaires, pour les actions nominatives, à l'adresse portée au Registre des Actionnaires et pour les Actions au porteur sur présentation des coupons de dividendes adéquats.

Toutes les Actions émises par la Société, autres que des Actions au porteur, seront inscrites au Registre des Actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce Registre doit indiquer le nom de chaque porteur d'Actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu et le nombre d'Actions détenu par lui. Tout transfert d'Actions nominatives sera inscrit dans le Registre des Actionnaires.

Le transfert d'Actions au porteur se fera par la délivrance des certificats d'Actions au porteur adéquats. Le transfert d'Actions nominatives se fera (a) si des certificats d'Actions ont été émis, par la remise à la Société du ou des certificats représentant ces Actions, ensemble avec tous autres documents de transfert exigés par la Société et (b) s'il n'a pas été émis de certificats d'Actions, par une déclaration de transfert écrite portée au Registre des Actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs mandataires justifiant des pouvoirs requis.

Tout Actionnaire nominatif doit fournir à la Société une adresse à laquelle tous les avis et toutes les informations de la Société pourront être envoyés. Cette adresse sera également inscrite au Registre des Actionnaires.

Au cas où un Actionnaire nominatif ne fournit pas d'adresse, mention pourra en être faite au Registre des Actionnaires, et l'adresse de l'Actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse qui sera fixée de temps à autre par la Société, ceci jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie à la Société par l'Actionnaire. L'Actionnaire pourra, à tout moment, faire changer l'adresse portée au Registre des Actionnaires par une déclaration écrite envoyée à la Société à son siège social, ou à telle autre adresse qui pourra être fixée de temps à autre par la Société.

Si le paiement effectué par un quelconque souscripteur a pour résultat l'émission d'une fraction d'Action, ladite fraction d'Action ne conférera pas de droit de vote mais donnera droit, dans des conditions à être déterminées par la Société, à une fraction correspondante des Actifs Nets de la Société. Pour les Actions au porteur, il ne sera émis que des certificats attestant un nombre entier d'Actions

Le Conseil d'Administration pourra anticipativement fixer une date ne pouvant excéder cinquante jours précédant la date de toute Assemblée des Actionnaires qui sera la date d'inscription pour la détermination des Actionnaires habilités à recevoir avis de cette assemblée et à voter lors de cette Assemblée; dans ce cas seuls les Actionnaires enregistrés à la date d'inscription ainsi fixée seront habilités à recevoir un avis de convocation à, et à voter lors de cette Assemblée, malgré tout transfert d'Actions inscrit au Registre des Actionnaires postérieurement à la date d'inscription définie ainsi que ci-dessus.

La Société ne reconnaîtra qu'un seul Actionnaire par Action de la Société. Dans le cas d'une propriété conjointe ou de nue-propriété et d'usufruit, la Société pourra suspendre l'exercice de tout droit généralement quelconque issu de la ou des Actions concernées jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme représentant des propriétaires conjoints ou nus-propriétaires et usufruitiers vis-à-vis de la Société.

Art. 8. Lorsqu'un Actionnaire peut justifier à la Société que son certificat d'Actions a été égaré ou détruit, un duplicata pourra être émis à sa demande aux conditions et garanties que la Société déterminera, notamment sous forme d'une assurance, sans préjudice de toute autre forme de garantie que la Société peut choisir. Dès l'émission du nouveau certificat d'Actions, sur lequel il sera mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat original pour lequel ce nouveau certificat a été émis n'aura plus aucune valeur.

Les certificats d'Actions endommagés ou détériorés peuvent être échangés sur ordre de la Société. Ces certificats endommagés ou détériorés seront remis à la Société et annulés immédiatement.

La Société peut à son gré mettre à charge de l'Actionnaire le coût du duplicata ou du nouveau certificat d'Actions et toutes les dépenses justifiées encourues par la Société en relation avec l'émission et l'inscription au Registre et/ou avec la destruction de l'ancien certificat d'Actions.

Art. 9. Le Conseil d'Administration pourra restreindre ou empêcher la propriété d'Actions de la Société par toute personne, firme ou société, s'il apparaît à la Société qu'une telle propriété entraîne une violation de la loi au Luxembourg ou à l'étranger, ou présente le risque de soumettre la Société à une imposition dans un pays autre que le Grand-Duché de Luxembourg, ou est autrement préjudiciable à la Société.

La Société pourra notamment limiter ou interdire la propriété d'Actions de la Société à tout «résident des Etats-Unis», tel que défini ci-après.

A cet effet la Société pourra:

a) refuser toute émission d'Actions et l'inscription de tout transfert d'Actions, lorsqu'il lui apparaît que cette émission ou ce transfert auraient ou pourraient avoir pour conséquence d'attribuer la propriété économique de ces Actions à une personne qui n'est pas autorisée à détenir des Actions de la Société;

b) demander, à tout moment, à toute personne figurant au Registre des Actionnaires, ou à toute autre personne qui demande à y faire inscrire le transfert d'Actions, de lui fournir toute information et tous certificats qu'elle estime nécessaires, éventuellement appuyés d'une déclaration sous serment, en vue de déterminer si la propriété économique de ces Actions appartient ou va appartenir à une personne qui n'est pas autorisée à détenir des Actions de la Société; et

c) lorsqu'il apparaît à la Société qu'une quelconque personne qui n'est pas autorisée à détenir des Actions de la Société, soit seule, soit conjointement avec une quelconque autre personne, est le propriétaire économique d'Actions, ou s'il apparaît à la Société qu'une ou plusieurs personnes sont les propriétaires d'une proportion d'Actions de la Société, la Société procédera au rachat forcé de toutes les Actions, ce qui pourrait présenter le risque de soumettre la Société à une imposition ou autres réglementations juridiques dans un autre pays que le Luxembourg, la Société procédera au rachat forcé de tout ou partie des Actions, auquel cas, la procédure suivante sera appliquée:

1) la Société enverra un avis (ci-après dénommé «l'avis de rachat») à l'Actionnaire possédant lesdites Actions ou apparaissant au Registre des Actionnaires comme étant le propriétaire des Actions à être rachetées; spécifiant les Actions à racheter; le prix de rachat à payer pour ces Actions et l'endroit où le prix de rachat de ces Actions sera payable. L'avis de rachat peut être envoyé à l'Actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite au Registre de la Société. L'Actionnaire en question sera tenu de remettre à la Société sans délai le ou les certificats, s'il y en a, représentant les Actions spécifiées dans l'avis de rachat. Dès la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'avis de rachat, l'Actionnaire en question cessera d'être le propriétaire des Actions spécifiées dans l'avis de rachat et s'il s'agit d'Actions nominatives, son nom sera rayé en tant que détenteur de ces Actions du Registre des Actionnaires et s'il s'agit d'Actions au porteur, le ou les certificats représentant ces Actions seront annulés dans les livres de la Société;

2) le prix auquel les Actions spécifiées dans l'avis de rachat seront rachetées (ci-après dénommé «le prix de rachat»), sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire par Action des Actions de la Société, déterminée conformément à l'Article 24 des présents Statuts au jour de l'avis de rachat;

3) le paiement du prix de rachat sera effectué au profit du propriétaire de ces Actions en schillings autrichiens («ATS»), sauf en période de restrictions de change affectant le schilling autrichien et ce prix sera déposé par la Société auprès d'une banque, à Luxembourg ou ailleurs, (ainsi que spécifié dans l'avis de rachat), qui le transmettra à l'Actionnaire en question contre remise du ou des certificats, s'il y en a, représentant les Actions désignées dans l'avis de rachat. Dès du dépôt du prix comme mentionné ci-avant, aucune personne intéressée dans les Actions mentionnées dans l'avis de rachat ne pourra faire valoir de droit sur ces Actions ni ne pourra exercer aucune action contre la Société ou ses avoirs, sauf le droit de l'Actionnaire apparaissant comme étant le propriétaire de ces Actions, de recevoir le prix ainsi déposé (sans intérêt) à la banque contre remise du ou des certificats, s'ils ont été émis.

4) L'exercice par la Société des pouvoirs conférés au présent Article ne pourront en aucun cas être mis en question ou invalidés pour le motif qu'il n'y avait pas de preuve suffisante de la propriété des Actions dans le chef d'une personne ou que la propriété effective d'une quelconque Action restait dans le chef d'une autre personne que ne l'avait admis la Société en envoyant l'avis de rachat, à la seule condition que la Société exerce ses pouvoirs de bonne foi; et

d) refuser, lors de toute Assemblée d'Actionnaires, le droit de vote à toute personne qui n'est pas autorisée à détenir des Actions de la Société.

Le terme «résident des Etats-Unis», tel qu'il est utilisé dans les présents Statuts, désignera une personne dont la résidence est établie aux Etats-Unis d'Amérique.

Art. 10. Toute Assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier des actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 11. L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième mercredi du mois de novembre de chaque année à 11.00 heures et pour la première fois en 1997. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire, l'Assemblée Générale Annuelle se tiendra le jour ouvrable bancaire suivant. L'Assemblée Générale Annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées des Actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 12. Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des Assemblées des Actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute Action donne droit à une voix, quelque soit la classe d'Actions à laquelle elle appartient, sauf les restrictions imposées par les présents Statuts. Tout Actionnaire pourra prendre part aux Assemblées des Actionnaires en désignant, par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopieur, une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale des Actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration pourra déterminer toutes autres conditions à remplir par les Actionnaires pour prendre part à l'Assemblée des Actionnaires.

Art. 13. Les Actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil d'Administration. Les avis indiquant l'ordre du jour seront envoyés par courrier au moins seize jours avant l'Assemblée à tout Actionnaire à son adresse figurant au Registre des Actionnaires.

Comme requise par la loi, les avis seront également publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg, dans un quotidien luxembourgeois et dans tels autres quotidiens que le Conseil d'Administration déterminera.

Art. 14. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de neuf membres au maximum, qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires de la Société.

Les Administrateurs seront élus par les Actionnaires pour une période se terminant à la prochaine Assemblée Générale Annuelle jusqu'à nomination de leurs successeurs, à condition toutefois qu'un Administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif et/ou être remplacé à tout moment par décision des Actionnaires.

Au cas où un poste d'Administrateur devient vacant suite au décès, à la retraite ou pour tout autre motif, les Administrateurs restants pourront se réunir et élire, à la majorité des voix, un Administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées à ce poste vacant jusqu'à la prochaine Assemblée des Actionnaires.

Art. 15. Le Conseil d'Administration pourra choisir parmi ses membres un Président et élire en son sein un ou plusieurs Vice-Présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que des Assemblées des Actionnaires. Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président ou de deux Administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le Président du Conseil d'Administration présidera toutes les Assemblées Générales des Actionnaires et les réunions du Conseil d'Administration, mais, en son absence, les Actionnaires ou le Conseil d'Administration pourront désigner un autre Administrateur lors d'une Assemblée des Actionnaires, ou toute autre personne en tant que Président, pro tempore à la majorité des voix présentes ou représentées lors de ladite Assemblée.

Le Conseil d'Administration, de temps à autre, pourra nommer des employés de la Société, y compris un Directeur Général, des Directeurs Généraux Adjointes, des secrétaires-adjoints et autres employés dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les opérations et la gestion des affaires de la Société. Ces nominations pourront être révoquées à tout moment par le Conseil d'Administration. Lesdits employés n'ont pas besoin d'être Administrateurs ou Actionnaires de la Société. Pour autant que les présents Statuts n'en décident pas autrement, les employés nommés auront les pouvoirs et les charges qui leur sont attribués par le Conseil d'Administration.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les Administrateurs au moins trois jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur de chaque Administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout Administrateur pourra agir lors d'une quelconque réunion du Conseil d'Administration en désignant un autre Administrateur comme son mandataire, par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie.

Tout Administrateur pourra participer à une réunion du Conseil d'Administration par voie de conférence téléphonique ou autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à une réunion de s'entendre les unes les autres, et la participation à une réunion par le biais de tels moyen tiendra lieu de présence effective à une telle réunion.

Les Administrateurs ne pourront agir que lors de réunions du Conseil d'Administration dûment convoquées. Les Administrateurs ne pourront engager la Société par leurs seuls actes individuels exception faite de toute autorisation expresse contenue dans une résolution du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut seulement délibérer ou agir valablement si au moins une majorité des Administrateurs est présente ou représentée lors d'une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions seront prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés lors d'une telle réunion.

Les résolutions approuvées par tous les membres du Conseil seront aussi valables et exécutoires que celles prises lors d'une réunion régulièrement convoquée et tenue. Ces approbations pourront figurer sur un seul document ou sur plusieurs copies d'une même résolution et pourront être prouvées par lettres, câbles, télégrammes, télex, télécopies ou des moyens similaires.

Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et à l'exécution des opérations et ses pouvoirs d'accomplir tous actes en vue de l'accomplissement de la politique et de l'objet, à des personnes physiques ou morales qui n'ont pas besoin d'être membres du Conseil d'Administration.

Art. 16. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président ou, en son absence, par le Président pro tempore qui présidait la réunion.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par ce Président ou par le secrétaire ou par deux Administrateurs.

Art. 17. Le Conseil d'Administration, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer la politique sociale et d'investissement et les lignes de conduite à suivre dans la gestion et les affaires de la Société.

Le Conseil d'Administration pourra décider que les investissements de la Société seront faits dans toutes valeurs mobilières, instruments ou autres actifs dans les limites des restrictions définies par le Conseil d'Administration conformément aux lois et règlements en vigueur.

Art. 18. Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou employés de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait Administrateur, Associé ou employé. L'Administrateur ou l'employé qui est Administrateur, Associé ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

Au cas où un Administrateur aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, cet Administrateur devra informer le Conseil d'Administration de cet intérêt personnel et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil Administrateur lors de la prochaine Assemblée des Actionnaires.

L'expression «intérêt personnel» telle qu'elle est utilisée dans le paragraphe précédent, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts, positions ou transactions qui pourront exister de quelque manière en rapport avec leurs filiales et sociétés associées ou d'autres sociétés ou entités que le Conseil d'Administration pourra de temps à autre déterminer à son entière discrétion.

Art. 19. La Société pourra indemniser tout Administrateur ou employé et ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par tous actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'Administrateur de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur ou employé de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditriche et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnisation ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que la personne en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Ce droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef de l'Administrateur.

Art. 20. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature individuelle dûment déléguée à cet effet par le Conseil d'Administration.

Art. 21. Les opérations de la Société et sa situation financière, incluant particulièrement ses livres, seront surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises qui devront satisfaire aux exigences de la loi luxembourgeoise en matière d'honorabilité et d'expérience professionnelle, et qui exerceront les fonctions prescrites par la loi du 30 mars 1988 concernant les organismes de placement collectif. Les réviseurs d'entreprises seront élus par l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires pour une période prenant fin à l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires suivante et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les réviseurs d'entreprises en fonction pourront être remplacés à tout moment, avec ou sans motif, par les Actionnaires.

Art. 22. Selon les modalités définies ci-après, la Société a le pouvoir de racheter, à tout moment, ses propres Actions dans les seules limites imposées par la loi.

A tout moment, tout Actionnaire est en droit d'obtenir le rachat de tout ou partie de ses Actions par la Société. Le prix de rachat sera payé endéans une période définie par le Conseil d'Administration ne pouvant dépasser sept jours bancaires ouvrables à partir de la date à laquelle la Valeur Nette d'Inventaire a été déterminée et sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire telle que déterminée conformément aux dispositions de l'Article 24 des présents Statuts, diminué éventuellement d'une commission de rachat ne dépassant pas un pour cent, comme déterminé par le Conseil d'Administration. Toute demande de rachat doit être présentée sous forme écrite par l'Actionnaire au siège social de la Société à Luxembourg ou auprès de toute autre personne physique ou morale nommée par la Société en tant que son agent pour le rachat d'Actions, avec le ou les certificats des Actions (s'il en a) en bonne et due forme et accompagnées des preuves nécessaires relativement à tout transfert ou cession.

Les Actions de la Société rachetées par elle seront annulées. Le Conseil d'Administration pourra limiter le nombre total des Actions à être rachetées lors d'une quelconque date d'évaluation à un maximum de 10% du nombre total d'Actions alors en circulation (ou tel pourcentage ou montant plus élevé que le Conseil d'Administration déterminera en chaque instance). La limitation s'appliquera prorata à l'ensemble des Actionnaires ayant demandé que le rachat soit effectué en date du ou à dater de cette date d'évaluation afin que la proportion rachetée de chaque participation ainsi demandée soit la même pour tous les Actionnaires. Toutes les Actions qui, en raison de cette limitation, ne seraient pas rachetées lors d'une quelconque date d'évaluation seront reportées en vue de leur rachat à la date d'évaluation suivante, laquelle pourra voir reconduite la limitation définie au présent Article.

Le droit d'un Actionnaire dont les Actions ont été rachetées par la Société de percevoir des dividendes sur ces Actions et que tous autres droits généralement quelconques de cet Actionnaire relativement à ces Actions s'éteindront à partir du moment où le prix de rachat de ces Actions a été déterminé, à l'exception du droit pour cet Actionnaire de recevoir (a) le prix de rachat de ces Actions de la Société ou de son agent, autorisé à cet effet et (b) tout dividende auquel cet Actionnaire avait eu droit en tant que propriétaire enregistré de ces Actions à la date d'inscription au registre de tels dividendes.

Au cas où, en raison de quelconques demandes de rachat, le nombre ou le total de la valeur nette d'Inventaire des Actions détenues par un quelconque Actionnaire devait devenir inférieure à ce nombre ou à cette valeur tels que déterminés par le Conseil d'Administration, la Société pourra décider que cette demande sera traitée comme une demande de rachat du solde total des Actions détenues par cet Actionnaire.

Tout Actionnaire peut demander la conversion de toute ou partie de ses Actions en Actions dans une autre classe d'Actions. Les demandes de conversion devront être envoyées par écrit, par télex ou par fax, à la Société et devra indiquer le nombre d'Actions en question, la forme des Actions à convertir et les Actions de la nouvelle classe. Les demandes de conversion doivent être accompagnées, le cas échéant, du certificat d'Actions. La conversion sera effectuée sans aucun frais pour l'Actionnaire, excepté en cas de suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire.

Toute demande de conversion sera traitée chaque jour de détermination de la Valeur Nette d'Inventaire, à condition que la Société ait reçu la demande de conversion, avant 12.00 heures, à Luxembourg.

Le prix auquel toute ou partie des Actions d'une classe (l'ancienne classe) est converti en Action d'une autre classe (la nouvelle classe) est déterminé conformément à la formule suivante:

$$A = \frac{B \times C}{D}$$

A est égal au nombre d'Actions (et fractions) à attribuer de la nouvelle classe.

B est égal au nombre d'Actions (et fractions) à convertir de l'ancienne classe.

C est égal à la Valeur Nette d'Inventaire par action (ancienne classe) déterminée à la Date d'Evaluation applicable.

D est égal à la Valeur Nette d'Inventaire par Action (nouvelle classe) déterminée à la Date d'Evaluation applicable.

Art. 23. Pour les besoins du calcul du prix d'émission, du prix de rachat et du prix de conversion par Action, la Valeur Nette d'Inventaire par Action de la Société sera déterminée périodiquement par la Société, mais en aucun cas moins de deux fois par mois, comme le Conseil d'Administration le déterminera (chaque date ou moment d'évaluation de la Valeur Nette d'Inventaire étant dénommée dans les présents Statuts «Date d'Evaluation»), à la condition que si une quelconque Date d'Evaluation tombait un jour férié légal ou un jour férié légal sur la place où la Valeur Nette d'Inventaire est déterminée, cette Date d'Evaluation sera le premier jour bancaire ouvrable suivant.

La Société pourra suspendre la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire par Action et l'émission, le rachat et la conversion de ses Actions de ses Actionnaires:

(a) durant toute période pendant laquelle l'un des principaux marchés ou l'une des principales bourses auxquels une partie substantielle des investissements de la Société sont cotés de temps à autre, est fermée pour une autre raison que pour congé normal ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues; ou

(b) lorsqu'il existe une situation d'urgence et de laquelle il résulte que la Société ne peut pas disposer de ses avoirs ou pendant laquelle l'évaluation des actifs de la Société serait impraticable; ou

(c) lors d'une rupture des moyens de communication qui sont normalement employés pour déterminer le prix ou la valeur d'investissements ou le prix courant ou la valeur sur les marchés ou bourses; ou

(d) pendant toute période où la Société est incapable de rapatrier des fonds en vue d'effectuer des paiements à la suite du rachat d'Actions ou pendant laquelle les transferts des fonds concernés dans la réalisation ou l'acquisition d'investissements ou de paiements dus à la suite du rachat d'Actions ne peuvent, dans l'opinion du Conseil d'Administration, être effectués à des taux de change normaux. ne peut être déterminée précisément.

(e) pendant toute période débutant à la date d'envoi d'un avis de convocation à une Assemblée des Actionnaires lors de laquelle la dissolution de la Société est proposée.

Pareille suspension sera notifiée aux investisseurs demandant l'émission, le rachat ou la conversion d'Actions par la Société au moment de la demande d'émission, de rachat ou de conversion, et sera publiée par la Société si dans l'opinion des Administrateurs elle est d'importance matérielle. Lors de telle période de suspension, les demandes de souscription, de rachat ou de conversion pourront être retirées par avis écrit adressé à la Société, à être reçu avant l'expiration de la période de suspension concernée.

Art. 24. La Valeur Nette des Actions de la Société sera exprimée en schillings autrichiens («ATS») sous forme d'un certain montant par Action et sera déterminée par rapport à toute Date d'Evaluation en divisant les actifs nets de la Société, c'est-à-dire la valeur des actifs de la Société diminuée de ses engagements et obligations du moment tels que les Administrateurs la déterminera à l'endroit où la Valeur Nette d'Inventaire est calculée à cette date, par le nombre des Actions de la Société alors en circulation et en arrondissant le résultat au plus proche cent par Action de la manière suivante:

A. Les avoirs de la Société sont censés comprendre:

a) toutes les espèces en caisse ou en dépôt y compris les intérêts courus;

b) tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles (y compris les résultats de la vente de titres dont le prix n'a pas encore été touché);

c) toutes les obligations, certificats à terme, actions, actions préférentielles, droits de souscription, warrants, options et autres investissements et valeurs mobilières qui sont la propriété de la Société ou que la Société a contractés;

d) tous les titres, attributions gratuites d'Action, dividendes en espèces et apports en natures exigibles par la Société (à condition que la Société pourra faire des ajustements en ce qui concerne les fluctuations de la valeur boursière des valeurs résultant d'opérations ex-dividende ou ex-droits ou autres pratiques similaires);

e) tous les intérêts courus produits par les titres qui sont la propriété de la Société, sauf toutefois si ces intérêts sont compris dans le principal de ces valeurs;

f) les dépenses préliminaires de la Société dans la mesure où elles n'ont pas été amorties; et

g) tous les autres avoirs de quelque nature qu'ils soient y compris les dépenses payées d'avance.

La valeur de ces avoirs sera déterminée de la façon suivante:

1) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, effets et billets payables à vue et comptes à recevoir, des dépenses payées d'avances, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance non encore touchés, sera constituée par le montant total de la valeur nominale de ces avoirs, sauf toutefois s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être

touchée; dans ce dernier cas, la valeur sera déterminée en retranchant un certain montant qui semblera adéquat aux Administrateurs en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;

2) la valeur des valeurs cotées ou négociées à une quelconque bourse sera déterminée, à l'exception des cas définis au paragraphe 3) ci-dessous et en ce qui concerne chaque valeur, suivant le dernier cours disponible à la bourse qui est normalement le marché principal de cette valeur;

3) lorsque des investissements de la Société sont à la fois cotés en bourse et négociés par des opérateurs négociant hors de la bourse à laquelle les investissements sont cotés, les Administrateurs détermineront le marché principal pour les investissements en question et ils seront évalués au dernier cours disponible sur ce marché;

4) les titres négociés sur un autre marché réglementé seront évalués de manière aussi proche que possible que celle décrite au paragraphe 2).

5) si aucun prix de cotation n'est disponible pour de quelconques valeurs détenues par la Société ou si la valeur telle que déterminée conformément au sous-paragraphe 2) et/ou 4) n'est pas représentative de la valeur de marché équitable des valeurs concernées, la valeur de ces valeurs sera basée sur le prix de vente estimé avec prudence et bonne foi;

6) Tous les autres avoirs et engagements seront évalués à leur valeur équitable respective telle que déterminée par les Administrateurs de bonne foi et conformément aux principes et procédures généralement admis.

B. Les engagements de la Société sont censés comprendre:

a) tous les emprunts, effets échus et comptes exigibles;

b) tous les frais d'administration, échus ou non (y compris mais sans limitation les rémunérations de conseil en investissement, du dépositaire et de l'agent de la Société);

c) toutes les obligations, connues, échues ou non, y compris toutes obligations contractuelles venues à échéance qui ont pour objet des paiements soit en espèces soit en biens, y compris le montant des dividendes annoncés par la Société mais non encore payés lorsque la Date d'Evaluation tombe la date d'inscription pour la détermination de la personne habilitée à les percevoir ou dépend des mêmes;

d) une réserve appropriée pour impôts futurs sur le capital et sur le revenu, courus jusqu'à la Date d'Evaluation et déterminée périodiquement par la Société et d'autres réserves autorisées, s'il y en a, et approuvées par le Conseil d'Administration;

e) toutes autres obligations de la Société de quelque nature et sorte qu'elles soient à l'exception des engagements représentés par les Actions de la Société. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société prendra en compte l'ensemble des dépenses payables par elle, y compris les frais de constitution, les commissions de performance, les frais payables à ses Administrateurs, gestionnaires des investissements, comptables, dépositaire, agent domiciliataire, agent de transfert et teneur des registres, agents payeurs et représentants permanents aux lieux d'enregistrement, tout autre agent employé par la Société, les frais relatifs aux services juridiques et de révisions, les frais de promotion, d'impression, de rapport et de publication, y compris ceux relatifs à la publicité ou à la préparation et à l'impression de tous prospectus, mémoires explicatifs, relevé d'enregistrement, charges d'impôts, frais et débours encourus en rapport avec la cotation des Actions de la Société à une quelconque bourse ou un Marché Organisé ainsi que toutes autres dépenses et tous autres frais d'exploitations, y compris le coût d'achat et de vente d'actifs, les intérêts, les frais bancaires et de courtage, postaux, de téléphone et de télex. La Société pourra calculer par avance les frais administratifs et autres, de nature régulière ou périodique sur base d'un montant estimatif pour l'année ou toute autre période et pourra cumuler ce même montant en proportion égale sur chaque telle période.

C. Les avoirs nets de la Société désignent les avoirs de la Société tels que définis ci-dessus moins les engagements tels que définis ci-avant, à la Date d'Evaluation à laquelle la Valeur Nette d'Inventaire des Actions est déterminée.

D. Pour les besoins de cet Article:

a) Les Actions de la Société à être rachetées suivant l'Article vingt-deux des présents Statuts, seront considérées existantes et prises en compte dès après le moment de la Date d'Evaluation telle que définie dans cet Article et seront, à partir de ce jour et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considérées comme engagement de la Société.

b) les Actions à être émises par la Société en rapport avec des demandes de souscriptions reçues, seront considérées comme étant émises à partir du moment de la Date d'Evaluation à laquelle le prix d'émission des mêmes a été déterminé, et jusqu'à sa réception par la Société, ce prix sera considéré comme étant une créance exigible à la Société;

c) tous investissements, soldes en espèces ou autres avoirs de la Société seront évalués en tenant compte du ou des taux du marché ou des taux de change en vigueur au jour et à l'heure de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire par Actions et

d) lors de toute Date d'Evaluation, il sera donné effet, dans la mesure du possible, à tous achats et à toutes ventes de valeurs ou autres avoirs pour lesquels la Société aura contracté lors de cette Date d'Evaluation.

Art. 25. Lorsque la Société offre des Actions en souscription, le prix par Action auquel pareilles Actions seront offertes et vendues sera la Valeur Nette d'Inventaire telle que définie ci-dessus, majorée de telle commission qui sera prévue dans les documents relatifs à la vente, pourvu que cette commission n'excède pas 6% de la Valeur Nette d'Inventaire des Actions souscrites et attribuées. Toute rémunération à des agents intervenant dans le placement des Actions sera payée par cette commission. Le prix ainsi déterminé sera payable endéans un délai fixé par le Conseil d'Administration ne pouvant pas excéder onze jours bancaires ouvrables à partir de la date à laquelle la Valeur Nette d'Inventaire applicable a été déterminée.

Art. 26. L'exercice social de la Société débutera le premier octobre de chaque année et se terminera le dernier jour du mois de septembre de la même année calendaire, à l'exception du premier exercice social qui débutera à la date de constitution et se terminera le 30 septembre 1997.

Art. 27. Sur recommandation du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale des Actionnaires, détenteurs d'Actions de distribution de la Société (Actions de la classe A) décidera chaque année, de la distribution des dividendes.

Lorsque le Conseil d'Administration décidera de proposer à l'Assemblée Générale des Actionnaires un paiement de dividendes, celui-ci sera effectué en conformité avec les limites légales et statutaires le 15 décembre de chaque année (si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire, le jour ouvrable bancaire suivant).

Pour les Actions de la classe A, le Conseil d'Administration proposera de distribuer, par voie de dividendes, la quasi totalité des dividendes et intérêts reçus par la Société sur son portefeuille après déduction des frais de fonctionnement de la Société.

La Société pourra également payer des dividendes sur des plus-values réalisées et non réalisées après déduction des moins-values réalisées et non réalisées.

Pour les Actions de la classe B, le Conseil d'Administration proposera de capitaliser tous les revenus nets de la Société relatifs à cette classe d'Actions.

Les dividendes seront payés en liquide, en schillings autrichiens.

Les dividendes qui ne seront pas réclamés dans les cinq années qui suivent la date de leur mise en paiement seront forclos pour les bénéficiaires et reviendront à la Société à la catégorie d'Actions concernée.

Art. 28. La Société conclura un contrat de dépositaire avec une banque satisfaisant aux exigences édictées par la loi sur les organismes de placement collectif («le Dépositaire»). Le Dépositaire assumera envers la Société et ses Actionnaires l'ensemble des responsabilités définies par la loi.

Au cas où le Dépositaire souhaiterait démissionner, le Conseil d'Administration mettra tout en oeuvre pour trouver endéans deux mois une société pouvant assumer les missions de dépositaire, après quoi, les Administrateurs nommeront cette société aux fins d'agir en tant que dépositaire à la place du Dépositaire démissionnaire.

Art. 29. La Société a été constituée pour une durée indéterminée et sa liquidation pourra être effectuée sous le régime de la loi du 30 mars 1988.

Si le capital de la Société est moins des deux tiers du capital minimum, actuellement l'équivalent de francs luxembourgeois 50.000.000,- les Administrateurs doivent présenter la question de la liquidation de la Société à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui pourra statuer sans aucun quorum requis; les décisions seront prises sur la simple majorité des Actions représentées à l'Assemblée.

Si le capital de la Société est moins qu'un quart du capital minimum, les Administrateurs doivent soumettre la question de la liquidation de la Société à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui pourra statuer sans aucun quorum requis; les décisions seront prises par les Actionnaires détenant un quart des Actions représentées à l'Assemblée.

La convocation pour l'Assemblée Générale des Actionnaires devra être faite de manière à ce que l'Assemblée Générale des Actionnaires soit tenue dans un délai de quarante jours à partir de la date à laquelle il est établi que les actifs nets sont inférieurs respectivement aux deux tiers ou au quart du capital minimum. De plus, la Société pourra être liquidée par une décision prise par l'Assemblée Générale des Actionnaires suivant les mêmes conditions que celles requises pour modifier les présents Statuts.

Les décisions de l'Assemblée Générale des Actionnaires ou du tribunal qui prononce la dissolution et la liquidation de la Société devront être publiées au Mémorial, Financial Times, Frankfurter Allgemeine Zeitung, Der Standard et Luxemburger Wort. Ces publications pourront être faites à la demande du liquidateur.

Si la Société est dissoute, la liquidation devra être exécutée par un ou plusieurs liquidateurs nommés en accord avec les Statuts de la Société et la loi luxembourgeoise du 30 mars 1988. Le produit net de la liquidation devra être distribué aux Actionnaires en proportion du nombre d'Actions détenues. Tout montant non réclamé par les Actionnaires à la fin de la période de liquidation devra être transféré auprès de la Caisse des Consignations à Luxembourg. Les montants non réclamés à la fin de la période fixée par la loi ne pourront plus être réclamés.

Art. 30. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps à autre par une Assemblée Générale des Actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 31. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives, ainsi qu'à la loi du trente mars mil neuf cent quatre-vingt-huit sur les organismes de placement collectif.

Souscription et paiement

1. -WESTMINSTER FUND MANAGEMENT GMBH, prédésignée, quatre cent quarante-neuf actions	449
2. - Monsieur Thomas Holzapfel, prénommé, une action	<u>1</u>
Total: quatre cent cinquante actions	450

La preuve de tous ces paiements a été donnée, ainsi que le constate expressément le notaire soussigné.

Estimation du capital social

A telles fins que de droit, le capital social souscrit qui précède est évalué à 1.319.625,- LUF.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société à la suite de sa constitution, s'élèvent à environ deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (250.000,- LUF).

Constatations

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été observées.

Assemblée générale des actionnaires

Les personnes sus-indiquées, représentant le capital souscrit en entier et se considérant comme régulièrement convoquées, ont immédiatement procédé à une Assemblée Générale Extraordinaire. Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, elle a adopté, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée nomme comme administrateurs:

1. - Monsieur Herbert E. Eisner, Head of Asset Management, WESTMINSTER FUND MANAGEMENT GMBH, 54, Mariahilfer Strasse, A-1070 Vienne,
2. - Monsieur Thomas Holzapfel, Fondsmanager, WESTMINSTER FUND MANAGEMENT GMBH, Mariahilfer Strasse, A-1070 Vienne,
3. - Monsieur Aad Spaan, General Manager, BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A., 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg,
4. - Monsieur Yves Bayle, Manager, BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A., 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg,
5. - Monsieur Sylvain Imperiale, Deputy Manager, BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A., 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg.

Deuxième résolution

A été nommée réviseur:

COOPERS & LYBRAND SC, 16, rue Eugène Ruppert, L-1014 Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social de la Société est établi au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. E. Eisner, T. Holzapfel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Mersch, le 9 avril 1997, vol. 401, fol. 92, case 11. – Reçu 50.000 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 avril 1997.

E. Schroeder.

(13379/228/1068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

MUSICAL INSTRUMENTS TRADE COMPANY, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5415 Canach, 12A, rue Hardt.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-sept janvier.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Alphons Van der Linden, commerçant, demeurant à Canach, 12A, rue Hardt.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de MUSICAL INSTRUMENTS TRADE COMPANY.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Canach.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associés.

Art. 3. La société a pour objet le commerce d'instruments et d'accessoires de musique, ainsi que la vente de disques compacts.

Elle peut également faire toutes les opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social et qui en facilitent la réalisation.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

Art. 6. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,- LUF), représenté par cent (100) parts sociales de cinq mille francs (5.000,- LUF) chacune.

Toutes les parts sociales ont été souscrites et libérées intégralement en numéraire par l'unique associé, Monsieur Alphons Van der Linden, préqualifié, de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique.

Art. 8. Les créanciers, héritiers ou ayants droit de l'associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 9. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

Art. 13. Chaque année au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant toutes les valeurs de l'actif et du passif de la société.

Art. 14. Les produits de la société constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous les amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, le ou les associés se réfèrent aux dispositions légales afférentes.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à approximativement vingt-cinq mille francs (25.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-5415 Canach, 12A, rue Hardt.

2. Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée, Monsieur Alphonse Van der Linden, prénommé, avec pouvoir de l'engager en toutes circonstances par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Van der Linden, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1997, vol. 96S, fol. 43, case 1. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 1997.

P. Frieders.

(05938/212/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 1997.

SURF INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 47.010.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le treize janvier.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SURF INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1842 Howald, 16, avenue Grand-Duc Jean, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 47.010, constituée suivant acte reçu en date du 15 mars 1994, publié au Mémorial, C numéro 246 du 22 juin 1994.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Bertrange.

Monsieur le président désigne comme secrétaire, Monsieur Marc Lamesch, expert-comptable, demeurant à Steinsel.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Claude Schmitz, conseil fiscal, demeurant à Sandweiler.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de Howald à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard Prince Henri.

2.- Modification afférente de la première phrase de l'article trois des statuts.

B) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour, et, après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire de la société de Howald à Luxembourg et de modifier, en conséquence, la première phrase de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. Première phrase.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer l'adresse de la société à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard Prince Henri.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: E. Ries, M. Lamesch, C. Schmitz, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 1997, vol. 96S, fol. 12, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

C. Hellinckx.

(06198/215/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 1997.

SURF INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 47.010.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(06199/215/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 1997.

MULTINATIONALE FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 13.729.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 juin 1997 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

I (01692/526/14)

Le Conseil d'Administration.

HIPERMARK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 13.468.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 juin 1997 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

I (01693/526/14)

Le Conseil d'Administration.

11591

DOVRE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 22.196.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 juin 1997 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 1997;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

I (01840/526/14)

Le Conseil d'Administration.

BOLU S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 11.759.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on June 6, 1997 at 1.30 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor;
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 1996;
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor;
4. Statutory Appointments;
5. Miscellaneous.

I (01841/526/15)

The Board of Directors.

REVAVALUX S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 37, rue Notre-Dame.
H. R. Luxemburg B 13.503.

Die Aktieninhaber sind hiermit eingeladen, der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

die am 6. Juni 1997 um 16.30 Uhr am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet, beizuwohnen.

Tagesordnung:

1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Kommissars;
2. Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebniszuweisung per 31. Dezember 1995 und 1996;
3. Entlastung an Verwaltungsrat und Kommissar;
4. Verschiedenes.

I (01842/526/14)

Der Verwaltungsrat.

CALIBOIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 88, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 26.069.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 juin 1997 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

I (01843/526/14)

Le Conseil d'Administration.

LA GESTIONNAIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 17.159.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 juin 1997 à 12.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

I (01851/526/14)

Le Conseil d'Administration.

METALS FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 47.778.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 6 juin 1997 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

I (02220/506/15)

Le Conseil d'Administration.

INHALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.
R. C. Luxembourg B 35.678.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de notre société qui se tiendra à Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, le 4 juin 1997 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels 1996 et affectation du résultat.
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
3. Divers.

I (02235/549/15)

*Le Conseil d'Administration
Signature*

GEMA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 57.359.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 2 juin 1997 à 13.15 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1996.
4. Divers.

I (02271/005/15)

Le Conseil d'Administration.

ARIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 16.778.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 3 juin 1997 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1996.
4. Divers.

I (02272/005/15)

Le Conseil d'Administration.

CEMO FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 22.311.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 3 juin 1997 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1996.
4. Divers.

I (02274/005/15)

Le Conseil d'Administration.

C.D.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 11.960.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 4 juin 1997 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 mars 1997, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 1997.
4. Divers.

I (02333/005/15)

Le Conseil d'Administration.

BATICONFORT CONSTRUCTION ET GESTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 19.215.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 4 juin 1997 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1996.
4. Divers.

I (02334/005/15)

Le Conseil d'Administration.

E.S. CONTROL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 13.634.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 juin 1997 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

I (01688/526/14)

Le Conseil d'Administration.

CADRIGE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 47.709.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 juin 1997 à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

I (01689/526/14)

Le Conseil d'Administration.

COURTHEOUX, Société Anonyme.

Siège social: L-8018 Strassen, 26, rue du Cimetière.
R. C. Luxembourg B 6.813.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, le lundi 2 juin 1997 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

Modification de l'article 24, premier alinéa, des statuts concernant la date de réunion annuelle de l'assemblée générale ordinaire.

I (02386/224/12)

Le Conseil d'Administration.

EXOR GROUP, Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 6.734.

Our Shareholders are invited to attend on Wednesday, June 4, 1997 at 11.00 a.m. in Luxembourg at 69, route d'Esch, the

ANNUAL SHAREHOLDERS' GENERAL MEETING

with the following agenda:

Agenda:

1. Directors' Reports.
2. Auditors' Reports.
3. Approval of the Consolidated and Parent Only Financial Statements for the year ended December 31, 1996.
4. Appropriation of 1996 net income of the parent company.
5. Discharge of Directors and Auditors.
6. Directors' and Auditors' fees for 1996.
7. Election of the members of the Board of Directors
8. Authorization to the Board of Directors to repurchase Company's shares.

In order to be able to attend the ordinary general meeting, holders of bearer shares will have to deposit their bearer shares five clear days before the date of the meeting at the Registered Office of the company or with one of the following banks:

- In Luxembourg: BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG;
- In Italy: All the leading banks;
- In Switzerland: CREDIT SUISSE, BANCA COMMERCIALE ITALIANA;
- In France: LAZARD FRERES & CIE.;
- In the Federal Republic of Germany: COMMERZBANK;
- In Great Britain: SGB WARBURG, LAZARD BROTHERS AND CO.;
- In the Netherlands: ABN-AMRO BANK;
- In Belgium: BANQUE BRUXELLES LAMBERT.

Every shareholder may be represented at the shareholders' meetings by a proxy, who need not himself (herself) be a shareholder.

Shareholders may, on and after May 26, 1997, inspect at BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, the reports of the Board of Directors, the annual financial statements and the next of the proposed resolutions.

I (02347/006/35)

The Board of Directors.

NOREX INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 56, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 33.865.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Mesdames et Messieurs les actionnaires par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu au siège social de la société, 56, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, le vendredi, 6 juin 1997 à 11.00 heures.

Ordre du jour:

1. Rapports de gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur les opérations et la situation de la société pour l'exercice 1996;
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 1996;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1996;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Senningerberg, le 10 mars 1997.

M^e R. Reding.

I (01080/320/19)

ARRAT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 51.005.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 5 juin 1997 à 11.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

I (02240/029/19)

Le Conseil d'Administration.

U B A M, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 35.412.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

de notre Société, qui aura lieu le 4 juin 1997 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises agréé;

2. Approbation du rapport annuel au 31 décembre 1996 et affectation des résultats;
3. Décharge aux Administrateurs pour l'année écoulée;
4. Ratification de la cooptation de Monsieur Claude Portner comme administrateur en remplacement de Monsieur François Gautier, décidée avec effet au 1^{er} janvier 1997;
5. Divers.

Les décisions concernant les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

I (02212/755/20)

Le Conseil d'Administration.

ATHENUM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 27.014.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 juin 1997 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

I (01850/526/14)

Le Conseil d'Administration.

SARA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 37.764.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 juin 1997 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1995 et 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Nominations statutaires;
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
6. Divers.

I (01844/526/17)

Le Conseil d'Administration.

CONTITRANS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 30.583.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 5 juin 1997 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

I (02241/029/20)

Le Conseil d'Administration.

11597

CASESTOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 30.820.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 juin 1997 à 16.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilans et comptes de Profits et Pertes au 31 décembre 1995 et au 31 décembre 1996.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes.
5. Divers.

I (02246/520/16)

Le Conseil d'Administration.

GESTACIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 48.718.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 5 juin 1997 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

I (02242/029/19)

Le Conseil d'Administration.

INTERCITY DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 48.009.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 5 juin 1997 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

I (02243/029/19)

Le Conseil d'Administration.

KAGI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 54.155.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 5 juin 1997 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

I (02244/029/19)

Le Conseil d'Administration.

PARSOFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 37.460.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 5 juin 1997 à 12.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
7. Divers.

I (02245/029/20)

Le Conseil d'Administration.

SPEECH PRODUCTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 34.100.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE REPORTEE

qui aura lieu le 6 juin 1997 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Divers.

I (01854/526/16)

Le Conseil d'Administration.

SICEA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 28.915.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 juin 1997 à 16.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers.

I (01690/526/16)

Le Conseil d'Administration.

11599

UNI-INVEST SERVICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 47.178.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 juin 1997 à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers.

I (01691/526/16)

Le Conseil d'Administration.

CANLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 43.647.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 6 juin 1997 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

I (02247/029/19)

Le Conseil d'Administration.

CRETZAZ HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 30.496.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 4 juin 1997 à 11.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1996;
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996 et affectation des résultats;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Nomination statutaire;
5. Divers.

I (02137/008/18)

*Le Conseil d'Administration
Signature*

D.S.I., DIMENSIONAL STONE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.573.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 6 juin 1997 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

I (02248/029/20)

Le Conseil d'Administration.

FINANTER INCORPORATION, Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 12.790.

All Shareholders are hereby convened to attend the

ORDINARY GENERAL MEETING

which going to be held at 69, route d'Esch, Luxembourg, on June 5, 1997 at 11.00 a.m.

Agenda:

1. Reports of the Board of Directors and Statutory Auditor.
2. Presentation and approval of the balance sheet and profit and loss account at December 31, 1996.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor.
4. Miscellaneous.

I (01966/006/15)

The Board of Directors.

POSAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 34.954.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 4 juin 1997 à 16.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1996;
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996 et affectation des résultats;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Nomination statutaire;
5. Divers.

I (02138/008/18)

*Le Conseil d'Administration
Signature*

SECURTIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 38.360.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 5 juin 1997 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 30 septembre 1992, 1993, 1994, 1995 et 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire et inclusivement pour la période du 1^{er} octobre 1996 au 5 juin 1997;
4. Acceptation de la démission des trois Administrateurs et du Commissaire et nomination de leurs remplaçants;
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
6. Divers.

I (02203/526/18)

Le Conseil d'Administration.

11601

SOMAGEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 57.369.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 2 juin 1997 à 14.15 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1996.
4. Divers.

I (02270/005/15)

Le Conseil d'Administration.

LORICA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 24.501.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra en date du 5 juin 1997 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
6. Divers.

I (02219/506/16)

Le Conseil d'Administration.

SCAC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 15.849.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à une
ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
qui aura lieu le 5 juin 1997 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Exposé à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la situation financière de la société et des raisons pour lesquelles les bilans aux 31 décembre 1994, 31 décembre 1995 et 31 décembre 1996 n'ont pas été approuvés à ce jour.
2. Acceptation de la démission subséquente de l'Administrateur convoquant la présente assemblée générale extraordinaire et décharge à lui accorder pour l'exécution de son mandat courant jusqu'à la date de l'assemblée générale extraordinaire en question.

SCAC INTERNATIONAL S.A.

G. Menager
Administrateur

I (02230/526/18)

UNIVERSAL INVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 47.025.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la SICAV UNIVERSAL INVEST à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le mercredi 4 juin 1997 à 14.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.

2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 mars 1997.
3. Affectation des résultats.
4. Quitus aux Administrateurs.
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises.
6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG S.A. à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

I (02282/755/22)

Le Conseil d'Administration.

SUNA, Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 7.939.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 5 juin 1997 à 10.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1996.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nomination statutaire.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration
Signature

I (02239/008/18)

UTOPIE EXPANSION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 28.594.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 6 juin 1997 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

I (02249/029/20)

Le Conseil d'Administration.

BANORABE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 16.761.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 9 juin 1997 à 11.00 heures à Luxembourg, au siège social, 22, boulevard Royal, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport sur l'exercice clos le 31 décembre 1996.

2. Lecture des comptes arrêtés au 31 décembre 1996.
3. Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes précités.
4. Approbation des comptes.
5. Affectation des résultats et distribution de dividendes.
6. Quitus aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
7. Elections d'administrateurs.
8. Désignation d'un commissaire aux comptes.
9. Questions diverses.

I (02278/280/20)

(s.) *Le Conseil d'Administration.***EUROMARKETING S.A., Société Anonyme.**

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 3, avenue Pasteur.
H. R. Luxemburg B 34.789.

Die Herren Aktieninhaber werden hierdurch eingeladen der
ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG,
die am *2. Juni 1997* um 10.00 Uhr am Gesellschaftssitz stattfindet, beizuwohnen.

Tagesordnung:

1. Genehmigung der Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars.
2. Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31. Dezember 1996, sowie Zuteilung des Resultats.
3. Entlastung an den Verwaltungsrat und den Kommissar.
4. Beschluß zur Weiterführung der Aktivität der Gesellschaft in bezug auf den Artikel 100 der Gesetzgebung über die Handelsgesellschaften.
5. Statutorische Ernennungen.
6. Verschiedenes.

I (02268/005/18)

*Der Verwaltungsrat.***CHAMPIONNET S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxemburg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 40.912.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le *2 juin 1997* à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1996.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (02269/005/16)

*Le Conseil d'Administration.***TOURATOUR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxemburg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 17.049.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le *3 juin 1997* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1996.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

I (02273/005/16)

Le Conseil d'Administration.

11604

LYCOOP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 43.363.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 11 juin 1997 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
- Rapport du commissaire aux comptes;
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996 et affectation des résultats;
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02290/009/17)

Le Conseil d'Administration.

S. & H. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 37.244.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

de S. & H. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme qui se tiendra le vendredi 6 juin 1997 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
- Rapport du commissaire aux comptes;
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996 et affectation des résultats;
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02336/009/18)

Le Conseil d'Administration.

COMPAGNIE FINANCIERE DE RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 55.220.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

de COMPAGNIE FINANCIERE DE RE S.A., Société Anonyme qui se tiendra le jeudi 5 juin 1997 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02359/009/18)

Le Conseil d'Administration.

STRATEGIC FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1735 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 35.127.

Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

des actionnaires qui se tiendra le 4 juin 1997 à 15.00 heures, au siège social, 5, rue Heienhaff, Senningerberg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice au 31 décembre 1996;
2. Présentation et approbation des états financiers au 31 décembre 1996;
3. Décharge à donner aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Note:

Les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs certificats auprès de la BANQUE COGEB - GONET S.A. ou au siège social de la société contre récépissé donnant accès à l'assemblée, au moins 3 jours ouvrables avant la date de l'assemblée.

I (02388/000/22)

Le Conseil d'Administration.

IMPERIO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Luxembourg-Strassen, 1A, rue Thomas Edison.
R. C. Luxembourg B 46.544.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 28 mai 1997 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice au 31 décembre 1996;
2. Rapports du Réviseur d'entreprises pour l'exercice au 31 décembre 1996;
3. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996;
4. Affectation des résultats;
5. Quitus aux Administrateurs et au Réviseur d'entreprises;
6. Questions diverses.

II (02025/032/16)

Le Conseil d'Administration.

AGRO-SUD FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 53.315.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 27 mai 1997 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996, et affectation du résultat;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1996;
4. Divers.

II (02108/005/15)

Le Conseil d'Administration.

EGARIM FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 24.426.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 27 mai 1997 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996, et affectation du résultat;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1996;
4. Nominations statutaires;
5. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés;
6. Divers.

II (02109/005/17)

Le Conseil d'Administration.

FIVEST (FINANCIERE D'INVESTISSEMENTS) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 23.479.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 26 mai 1997 à 18.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1996
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes
5. Réélections statutaires
6. Divers.

II (01365/520/17)

Le Conseil d'Administration.

SUNBELT INTERNATIONAL RESOURCES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 22.554.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 26 mai 1997 à 17.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1996
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes
5. Réélections statutaires
6. Divers.

II (01366/520/17)

Le Conseil d'Administration.

**FINAGRO S.A., Société Anonyme,
(anc. 2AEI S.A.).**

Siège social: L-2356 Luxembourg, 22, rue de Pulvermuehl.
R. C. Luxembourg B 47.159.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 27 mai 1997 à 14.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1996
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes
5. Divers.

II (01367/520/17)

Le Conseil d'Administration.

GLOBELUX HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2213 Luxembourg.
H. R. Luxemburg B 25.734.

Tagesordnung der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

am Mittwoch, den 28. Mai 1997 um 14.00 Uhr nachmittags.

Tagesordnung:

1. Bericht der Geschäftsführung;

2. Beschlussfassung über den Jahresabschluss 1996;
3. Beschlussfassung über die Entlastung der Geschäftsführung;
4. Beschlussfassung über die Entlastung des Verwaltungsrates;
5. Beschlussfassung über die Entlastung des Abschlussprüfers;
6. Wahl des Abschlussprüfers für das Geschäftsjahr 1997;
7. Beschlussfassung über die Wiederbelebung der INSELUX, S.à r.l.
8. Beschlussfassung über eine Kapitalerhöhung;
9. Sonstiges.

Luxemburg, den 15. April 1997.

II (01905/272/21)

THERMIE HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 53.284.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le lundi 26 mai 1997 à 9.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1996.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nomination statutaire.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration
Signature

II (01928/008/17)

JOPE FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 46.344.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le lundi 26 mai 1997 à 15.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1996.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nomination statutaire.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration
Signature

II (01929/008/17)

MEINEK S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 11, rue Aldringen.
H. R. Luxemburg B 39.141.

Die Aktieninhaber sind hiermit eingeladen, der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

die am 27. Mai 1997 um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet, beizuwohnen:

Tagesordnung:

1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Kommissars
2. Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebniszuweisung per 31. Dezember 1996
3. Entlastung an Verwaltungsrat und Kommissar
4. Statutarische Ernennungen
5. Verschiedenes.

II (01615/526/15)

Der Verwaltungsrat.

AMATI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 41.869.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 26 mai 1997 à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

II (01612/526/16)

Le Conseil d'Administration.

ANTHYLIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 50.049.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 27 mai 1997 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (01616/526/14)

Le Conseil d'Administration.

DIAMOND INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
H. R. Luxemburg B 34.899.

Die Aktieninhaber sind hiermit eingeladen, der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

die am 27. Mai 1997 um 9.00 Uhr am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet, beizuwohnen:

Tagesordnung:

1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Kommissars
2. Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebnisuweisung per 31. Dezember 1996
3. Entlastung an Verwaltungsrat und Kommissar
4. Annahme des Rücktritts eines Verwaltungsratsmitglieds und Ernennung seines Nachfolgers
5. Verschiedenes.

II (01617/526/15)

Der Verwaltungsrat.

FRENALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 27.415.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 28 mai 1997 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (01618/526/14)

Le Conseil d'Administration.

11609

OCTAEDRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 51.180.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 28 mai 1997 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (01619/526/14)

Le Conseil d'Administration.

SIMINTER, SOCIETE IMMOBILIERE INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 6.546.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 28 mai 1997 à 12.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (01620/526/14)

Le Conseil d'Administration.

EURINVEST, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 6.025.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 29 mai 1997 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 28 février 1997.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires
5. Divers.

II (01621/526/15)

Le Conseil d'Administration.

**NAUTICAIR, NAUTICAL AND AERONAUTICAL LEASING CORPORATION,
Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 34.506.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 2 juin 1997 à 17.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 2 avril 1997 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (01626/526/16)

Le Conseil d'Administration.

EUROPARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.226.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 29 mai 1997 à 8.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (01622/526/14)

Le Conseil d'Administration.

UNIREC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 18.960.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 29 mai 1997 à 11.45 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires
5. Divers.

II (01623/526/15)

Le Conseil d'Administration.

TRANSNATIONAL FREIGHT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 41.877.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 2 juin 1997 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 1^{er} avril 1997 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (01625/526/15)

Le Conseil d'Administration.

SILVER SEA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 33.341.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 2 juin 1997 à 12.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 1^{er} avril 1997 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (01627/526/15)

Le Conseil d'Administration.

11611

OCEAN SERVICES COMPANY S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 55.148.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held on *June 2, 1997* at 4.30 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915.

The Annual General Meeting of April 3, 1997 could not deliberate in due form on this item of the agenda as the quorum required by law was not attained.

II (01628/526/15)

The Board of Directors.

COMPAGNIE DE NOBRESSART S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.886.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *2 juin 1997* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 3 avril 1997 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (01629/526/15)

Le Conseil d'Administration.

RHEINGOLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 18.854.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 11, rue Goethe, le *28 mai 1997* à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé le 31 décembre 1996.
- 2) Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996 et affectation du résultat net.
- 3) Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4) Divers.

II (01678/267/15)

Le Conseil d'Administration.

TIB HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 8.816.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *28 mai 1997* à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1994, 1995 et 1996
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
5. Divers.

II (01679/526/15)

Le Conseil d'Administration.

11612

ELTERBERG S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 48.135.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 28 mai 1997 à 10.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1996
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux comptes
5. Divers.

II (01742/520/15)

Le Conseil d'Administration.

CARLITT FINANCE, Société Anonyme.
Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 37.297.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le lundi 26 mai 1997 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 1996;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

II (01775/546/18)

Le Conseil d'Administration.

INTERSAB S.A.H., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 23.018.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mardi 27 mai 1997 à 10.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1996.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nomination statutaire.
5. Divers.

II (01930/008/17)

*Le Conseil d'Administration
Signature*

SUNLITE HOLDING, Société Anonyme.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 22.322.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 26 mai 1997 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur;
6. Nominations statutaires;
7. Divers.

II (01887/029/19)

Le Conseil d'Administration.

DORAGREN, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 55.051.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 28 mai 1997 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers.

II (01931/029/18)

Le Conseil d'Administration.

HOLKEM, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 53.395.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, le 28 mai 1997 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers.

II (01932/029/18)

Le Conseil d'Administration.

UAP GROUP MANAGED ASSETS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 26.125.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 14, rue Aldringen, le 26 mai 1997 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 1996.
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos le 31 décembre 1996.
3. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1996.

4. Vote des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire:

- Quitus à donner aux administrateurs.
- Nominations statutaires.
- Fixation du montant des jetons de présence.
- Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises.

5. Questions diverses.

Les propriétaires d'actions au porteur qui souhaitent prendre part à l'Assemblée Générale Ordinaire devront effectuer le dépôt et demander le blocage de leurs actions cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social de la société.

Les propriétaires d'actions nominatives devront, en observant le même délai, manifester par écrit leur intention de prendre part à l'Assemblée.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent pas de quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées par la majorité des actions présentes ou représentées.

II (01943/755/28)

Le Conseil d'Administration.

HALLWOOD HOLDINGS S.A. (in Liquidation), Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 13.142.

The shareholders are hereby convened to attend an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

to be held at Luxembourg, 62, avenue Guillaume, on *May 29, 1997* at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

- 1) Presentation of the liquidation results and of the financial accounts for the period ending September 30, 1995 and September 30, 1996.
- 2) Indication of the reasons why the liquidation procedure has not been closed before September 30, 1996.

The decisions may be taken without any specific quorum and at the simple majority of votes of the shareholders present or duly represented by a proxy at the meeting.

II (01944/256/16)

By order of the Liquidators.

POSEIDON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 13.338.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *26 mai 1997* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

II (01866/506/15)

Le Conseil d'Administration.

MIRACEMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 50.351.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *28 mai 1997* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

II (01867/506/15)

Le Conseil d'Administration.

11615

RELURI FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 46.369.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 28 mai 1997 à 15.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur les exercices clôturant les 31 décembre 1995 et 31 décembre 1996.
2. Approbation des bilans et des comptes de pertes et profits aux 31 décembre 1995 et 31 décembre 1996 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Démission du Commissaire aux Comptes et nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes.
5. Divers.

II (01952/008/19)

*Le Conseil d'Administration
Signature*

IDEES LARGES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 42.495.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 29 mai 1997 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

II (01868/506/15)

Le Conseil d'Administration.

VAL JOLI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 31.101.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 26 mai 1997 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996, et affectation du résultat;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1996;
4. Divers.

II (02106/005/15)

Le Conseil d'Administration.

GT DEUTSCHLAND FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 25.023.

Notice is hereby given that an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders of the above Fund (the «Fund») will be held at the offices of BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, on 2 June, 1997 at 2.00 p.m. to consider, and if thought fit, pass the following resolutions:

Resolutions:

1. That the Fund be put into liquidation with effect from the date of the passing of this resolution.
2. That BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A. be appointed as Liquidator of the Fund.

The meeting originally convened for 30 April, 1997 could not validly deliberate on the agenda due to lack of quorum.

No quorum is required for the meeting on 2 June, 1997 and the passing of resolution number one requires the consent of 2/3 of the shares represented at the meeting.

Since 30th April 1997, it is no longer possible to subscribe for shares in the Fund.

Holders of bearer shares who wish to attend the meeting, should deposit their share certificate with BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, (for the attention of Mrs Nicole Dupont or Mrs Anne-Marie Müller) by no later than 5.30 p.m. (Luxembourg time) on 29 May, 1997.

II (02002/584/23)

*For and on behalf of
The Board of Directors.*

INVEST INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 7.656.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 27 mai 1997 à 11.00 heures au siège social de la Société et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
- 2) Approbation des comptes annuels et des comptes consolidés au 31 décembre 1996 et affectation des résultats;
- 3) Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- 4) Fixation des émoluments des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
- 5) Divers.

Pour pouvoir être admis à l'Assemblée, Messieurs les actionnaires propriétaires d'actions au porteur devront avoir déposé celles-ci au moins cinq (5) jours francs avant la date fixée pour l'assemblée générale, auprès de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., au siège social, 2, boulevard Royal, Luxembourg.

Cette même condition sera requise à toute assemblée provoquée ou tenue sur deuxième convocation.

II (02023/000/20)

Le Conseil d'Administration.

EUCHARIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 16.892.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 26 mai 1997 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996, et affectation du résultat;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1996;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

II (02107/005/16)

Le Conseil d'Administration.